

<b>Ville de NIEDERBRONN LES BAINS</b>
---------------------------------------

## **PROCES-VERBAL**

### **des délibérations du Conseil Municipal**

#### **Séance Ordinaire du Lundi, 31 Janvier 2011**

L'an Deux Mille Onze, le lundi trente et un janvier, les membres du Conseil Municipal de la Ville de Niederbronn-les-Bains, légalement convoqués le 21 Janvier 2011, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, la salle de la Mairie, sous la présidence de M. Frédéric REISS, Député-Maire de la Ville de Niederbronn-les-Bains.

<b>CONSEILLERS ELUS EN FONCTION</b>	<b>27</b>
<b>PRESENTS A L'OUVERTURE DE LA SEANCE</b>	<b>19</b>

Le Député-Maire, F. REISS  
Les Adjointes au Maire, Mme WEISS, M. WAECHTER, Mme WENDLING,  
M. BONNEVILLE

#### **Les Conseillers Municipaux :**

M. AY - M. BLAISE – Mme BRENDEL-KOEHLER - M. BURT – Mme HAETTEL-  
Mme HAUSER - Mme KAISER – M. KETTERING – Mme KLEIN – M. KOTLENGA -  
Mme JAECK - M. SCHNEIDER – M. VANOVERBECKE Me WEISBECKER

<b>ABSENTS EXCUSES AVEC POUVOIR</b>	<b>8</b>
-------------------------------------	----------

Melle GUILLIER, qui donne pouvoir à Mme WENDLING  
M. BOISSIER, qui donne pouvoir à M. BONNEVILLE  
M. BUCHER, qui donne pouvoir à M. REISS  
Mme FEST, qui donne pouvoir à M. WAECHTER  
Mme PAWLOWSKI, qui donne pouvoir à Mme WEISS  
M. STEINMETZ, qui donne pouvoir à Mme KAISER  
M. UHLMANN, qui donne pouvoir à M. SCHNEIDER  
M. WALD, qui donne pouvoir à M. KETTERING

**CALCUL DU QUORUM** :  $26 : 2 + (1) = 14$

*(n'entre pas dans le calcul du quorum le Conseiller Municipal empêché qui a donné pouvoir à un collègue de voter en son nom).*

Le quorum est atteint avec 19 présents au moment de l'ouverture de la séance. Le Conseil Municipal peut délibérer valablement.

#### **Secrétaire de séance titulaire :**

M. Victor WAECHTER, Adjoint au Maire.

Secrétaire Adjoint : Mme Aline TRES, Directrice Générale des Services.

## **ORDRE DU JOUR**

1. Adoption du procès verbal de la séance du Conseil Municipal du 13 décembre 2010
2. Avis circonstancié sur les travaux des commissions et sur les délégations exercées par le Maire en matière de marchés publics : tableau récapitulatif des marchés publics attribués en 2010.
3. Point d'information sur les compétences exercées par la Communauté de Communes du Pays de Niederbronn-les-Bains.
4. Point d'information concernant la situation financière de la commune
5. Débat d'orientation budgétaire 2011
6. Avenants Moulin 9 :
  - 6/1. Avenant travaux
  - 6/2. Avenant maîtrise d'œuvre.
7. Programme forestier 2011 : présentation de l'état prévisionnel de coupe et des travaux d'entretien et de renouvellement
8. Lotissement GRIES : bilan de la concertation
9. Convention de 2 volontaires ICE pour l'année 2011/2012
10. Autorisation de désherbage de la bibliothèque municipale
11. Avenant N° 7 à la Délégation de Service Public Casino.
12. Affaires financières et immobilières diverses
  - 12/1. Reconduction de conventions d'occupation en forêt communale.
  - 12/2. Demande de subvention du Collège Françoise Dolto de Reichshoffen dans le cadre d'un voyage.
13. Divers et communications
14. Affaire de personnel
  - 14/1. Camping municipal du Heidenkopf : création d'emplois saisonniers 2011
  - 14/2. Bilan 2010 d'attribution du régime indemnitaire et des avantages consentis au personnel communal
  - 14/3. Action sociale de la commune en faveur du personnel communal : mutuelle santé, subvention au GAS/CNAS, attribution de chèques-restaurants, médailles d'honneur, cadeaux et gratifications

<b>ALLOCUTION DE M. le DEPUTE-MAIRE, Frédéric REISS</b>
---

« Mesdames, Messieurs, Chers Collègues,

*Avant d'ouvrir ce Conseil Municipal, je souhaite revenir rapidement sur la cérémonie des vœux du 14 janvier 2011. Pour cette formule inédite, j'ai reçu des échos positifs de la part des élus et des agents, même si la traditionnelle cérémonie des Voeux a manqué à tous. L'élément le plus important est que tous les participants aient compris que cette cérémonie était une introduction au difficile Débat d'Orientation Budgétaire de ce soir et annonçait l'exercice 2011 comme l'année de raison.*

**1. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 13 décembre 2010.**

M. le Maire relève qu'aucune observation écrite ne lui est parvenue suite à l'envoi à chaque Conseiller Municipal du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 13 décembre 2010.

**Mis aux voix, le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 13 décembre 2010 est adopté à l'unanimité.**

**2. Avis circonstancié sur les travaux des commissions et sur les délégations exercées par le Maire en matière de marchés publics : tableau récapitulatif des marchés publics attribués en 2010.**

M. le Maire expose :

Depuis la séance du Conseil Municipal du 13 Décembre 2010, les comptes-rendus de commissions suivants ont été diffusés aux membres du Conseil Municipal, à savoir :

- **Commission Finances et Forêts du 25 Janvier 2010 à 17 h**
- **Commissions Réunies du 25 Janvier 2011 à 19 h dont tous les points sont à l'ordre du jour de la séance de ce soir**
- **Commissions Réunies du 26 Janvier 2011 à 20 h dont tous les points sont à l'ordre du jour de la séance de ce soir.**

**Les comptes-rendus sont adoptés à l'unanimité.**

M. le Maire informe qu'à l'ordre du jour était prévu l'Avenant 7 de la DSP du Casino. Il rappelle l'historique et l'état des avancements. Les propositions de la Direction du Casino n'étant pas jugées satisfaisantes pour la commune, M. le Maire préfère reporter la négociation et retire donc ce point de l'ordre du jour.

S'est également réuni depuis cette date :

- 24 Janvier 2011 : Comité de Pilotage PLU

**POINT D'INFORMATION CONCERNANT LES DECISIONS PRISES PAR LE  
MAIRE EN VERTU DES DELEGATIONS ACCORDEES  
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL le 28 mars 2008 modifiée par délibération du 24 juin  
2009 en matière de marchés publics.**

**Période du 13 Décembre 2010 au 31 Janvier 2011**

*Décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à un seuil défini par décret ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;*

**Suite à la réforme du code des marchés publics, les procédures adaptées peuvent être passées sans aucune formalité jusqu'à 4.000 € HT ou de dépenses d'investissement particulières. Le Conseil Municipal est informé des décisions d'attribution prises par le Maire au-delà de ce seuil.**

INTITULE MARCHE	TITULAIRE	MONTANT HT
Acquisition de 300 chaises de type Trio	UGAP	45 513,00 €
<b>TOTAL H.T.</b>		<b>45 513,00 €</b>

*Fixation des rémunérations et règlement des frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;*

INTITULE AFFAIRE	NOTAIRE	MONTANT

**Nouvelle rubrique d'information à compter du 1er janvier 2009 : autorisations  
d'urbanisme délivrées par le Maire :**

**TABLEAU DE SUIVI DES DECLARATIONS D'INTENTION  
D'ALIENER**

**Information au Conseil Municipal conformément à la délégation de pouvoirs accordé au Maire en vertu de l'article L 2122-22, alinéa 15 du Code Général des Collectivités Territoriales.**

Date entrée DIA	Section	Parcelle(s)	Lieu-dit	Surface totale	Immeuble bâti	Décision	Date notification décision
24/11/2010	10	244 – 245 - 243	Avenue Foch	5 ares 41	Immeuble	RENONCIATION	02/12/2010
24/11/2010	31	574/1	3, Rue des Genêts	11 ares 20	Immeuble	RENONCIATION	02/12/2010
30/11/2010	5	144	22, Rue du Montrouge	1 are 78	Immeuble	RENONCIATION	02/12/2010
30/11/2010	15	114/52	Lieudit "Koelbel"	1 are 13	Terrain	RENONCIATION	02/12/2010
03/01/2011	5	12 – 13 – 15 – 17 – 395/25	14, Rue des Pommiers	13 ares 85	Immeuble	RENONCIATION	10/01/2011
05/01/2011	8	160	3, Chemin Vert	11 ares 16	Immeuble	RENONCIATION	17/01/2011
07/01/2011	9	174 – 175 - 176	29, Avenue de la Libération	4 ares 29	Immeuble	RENONCIATION	17/01/2011

### **AUTORISATIONS D'URBANISME DELIVREES PAR LE MAIRE:**

NATURE	OBJET	ADRESSE	DATE	TLE
<b>DP</b>	Remplacement des menuiseries extérieures	2, Place de l'Hôtel de Ville	24/11/2010	/
<b>DP</b>	Modification et ravalement des façades	Rue de la Gare	02/12/2010	/
<b>DP</b>	Poser un châssis de toit	13, Rue des Sorbiers	02/12/2010	/
<b>DP</b>	Remplacer une vitrine par une porte de garage	17, Rue de la République	09/12/2010	/
<b>PC</b>	Aménagement d'un bureau	6, Rue de la Ferme	13/12/2010	365 €
<b>PC</b>	Extension d'une maison d'habitation	10, Rue des Prés	14/12/2010	393 €
<b>DP</b>	Edifier une clôture	2B, Rue des Jardins	16/12/2010	/
<b>DP</b>	Réfection de la toiture	13, Rue de la Ferme	16/12/2010	/
<b>DP</b>	Edifier un abri de jardin et une clôture	50, Route de Bitche	28/12/2010	13 €
<b>DP</b>	Remplacer un portail	10, Rue des Vergers	11/01/2011	/
<b>DP</b>	Division	61, Route de Reichshoffen	12/01/2011	/
<b>DP</b>	Poser des panneaux photovoltaïques	42, Route de Jaegerthal	12/01/2011	/
<b>PC</b>	Construire une maison bi-famille	Rue Bellevue	12/01/2011	1205,64 €

PC = Permis de construire

PA = Permis d'aménager

PD = Permis de démolir

PCM : permis de construire modificatif

DP : déclaration préalable.

M. BURT indique qu'il aimerait disposer des tableaux présentés ci-dessus avant le Conseil Municipal afin de disposer de plus de temps pour les étudier.

M. WAECHTER lui précise que ces informations sont consultables par tous au niveau du panneau d'affichage et que par conséquent sa demande n'est pas justifiée.

M. BURT demande plus de précisions sur l'appartenance (ou non) au périmètre relevant de la compétence des Architectes des Bâtiments de France du permis relatif à la pose de panneaux photovoltaïques,

M.WAECHTER lui indique qu'effectivement ce permis est dans le périmètre de l'ABF.

Sur ce point, M. le Maire rappelle avoir interrogé Mme PEREZ-SEPPIA, architecte conseil aux Bâtiments de France, sur sa position et précise que ses possibilités à surseoir sur l'avis de l'ABF sont limitées si ce permis relève du périmètre de co-visibilité avec un bâtiment classé.

**TABLEAU RECAPITULATIF DES MARCHES PUBLICS ATTRIBUES EN 2010**

**Article 133 : liste des marchés conclus en 2010 en application de l'arrêté du 26 décembre 2007  
modifié par Arrêté du 10 mars 2009  
(article 133 du code des marchés publics)  
Publication de cette liste sur <http://www.niederbronn-les-bains.fr>**

**MARCHES DE TRAVAUX**

**MARCHES DE 4 000 à 19 999,99 EUROS HT**

INDICATIONS OBLIGATOIRES				INDICATIONS FACULTATIVES	
Objet	Date du marché	Attributaires	Code postal	Ville	Montant H.T.
Transformation de l'éclairage du hall d'accueil au musée de l'Archéologie	29/10/2010	Rexel	67500	Haguenau	4 824,74 €
Travaux de marquage en peinture routière et en résine à froid	15/09/2010	Multi Services Routiers	68127	Ste Croix en Plaine	4 271,95 €
Remplacement du revêtement de sol dans salles de classe au groupe scolaire	31/07/2010	Mallo Sols	67110	Gundershoffen	7 785,80 €
Travaux de cablage bois	01/01/2010	Neu Eric	57620	Goetzenbruck	7 148,67 €
Réalisation d'un colombarium de 12 alvéoles	20/05/2010	Petry Bernard	57620	Goetzenbruck	9 147,45 €
Réfection de l'escalier rue de la République - remplacement du garde corps	13/09/2010	Willem maître serrurier	67110	Gumbrechtshoffen	8 853,00 €
Restructuration de la Maison des Arts et des Congrès : lot n°2 Praticables	01/06/2010	Europodium	67190	Gresswiller	18 841,00 €

Restructuration de la Maison des Arts et des Congrès : Acquisition de tablettes	08/07/2010	UGAP	75585	Paris	14 335,02 €
Travaux d'isolation thermique dans logements communaux	01/01/2010	Ruch Paul Fils	67110	Niederbronn-Les-Bains	13 823,38 €

**MARCHES DE 20 000 à 49 999,99 EUROS HT**

INDICATIONS OBLIGATOIRES				INDICATIONS FACULTATIVES	
Objet	Date du marché	Attributaires	Code postal	Ville	Montant H.T.
Travaux de débardage	01/01/2010	Neu Eric	57620	Goetzenbruck	20 323,33 €
Travaux de transformation des cours de tennis extérieurs	01/06/2010	Tennis Chem Industries	33698	Merignac	47 558,19 €
Remplacement de chaudières et de conduites de chauffage dans bâtiments communaux	01/01/2010	Ets Schmitt	67360	Woerth	40 490,85 €
Aménagement d'un parking cour du Moulin	25/05/2010	Ets Jean Lefebvre	67507	Haguenau	47 707,50 €
Vestiges archéologiques : Lot 1 - Aménagement extérieur	08/09/2010	Sotravest	67110	Oberbronn	32 397,25 €
Vestiges archéologiques : Lot 2 - Gros œuvre	08/09/2010	Sotravest	67110	Oberbronn	40 912,16 €
Vestiges archéologiques : Lot 6 - Electricité	30/08/2010	Euro Technic	67201	Eckbolsheim	16 591,52 €
Vestiges archéologiques : Lot 7 - Etanchéité	30/11/2010	Ried Etanche	67201	Eckbolsheim	9 476,10 €
Réfection de l'escalier rue de la République - rue du Montrouge	20/07/2010	Sotravest	67110	Oberbronn	22 397,00 €
Modernisation Moulin 9 - Alimentation électrique	18/01/2010	Régie intercommunale d'électricité	67110	Reichshoffen	29 938,70 €
Travaux de mise en souterrain de réseaux secs dans l'Allée des Tilleuls	25/05/2010	Régie intercommunale d'électricité	67110	Reichshoffen	39 908,04 €
Mise en place d'un nouvel éclairage public rue des Poiriers	25/05/2010	Régie intercommunale d'électricité	67110	Reichshoffen	29 941,27 €

**MARCHES DE 50 000 à 89 999,99 EUROS HT**

INDICATIONS OBLIGATOIRES				INDICATIONS FACULTATIVES	
Objet	Date du marché	Attributaires	Code postal	Ville	Montant H.T.
Aménagement du hall d'entrée du Moulin 9	14/06/2010	M. Edgar Mahler	67350	Engwiller	50 000,00 €
Restructuration de la Maison des Arts et des Congrès : lot n°1 Matériel son et éclairage	08/07/2010	Lagoona	67300	Schiltigheim	79 997,85 €
Travaux de voirie - Allée des Tilleuls et rue des Poiriers	08/06/2010	Ets Jean Lefebvre	67507	Haguenau	68 321,50 €
Vestiges archéologiques : Lot 5 - Restauration archéologique	10/09/2010	Sàrl Schwartz	57230	Bitche	70 824,20 €
Modernisation Moulin 9 - Travaux de raccordement et de déplacement de réseaux	25/05/2010	Régie intercommunale d'électricité	67110	Reichshoffen	70 442,37 €

**MARCHES DE 90 000 à 132 999,99 EUROS HT**

INDICATIONS OBLIGATOIRES				INDICATIONS FACULTATIVES	
Objet	Date du marché	Attributaires	Code postal	Ville	Montant H.T.
Vestiges archéologiques : Lot 3 - Charpente métallique	08/09/2010	Barthel Sa	67160	Wissembourg	100 674,90 €

**MARCHES DE 133 000 à 205 999,99 EUROS HT**

INDICATIONS OBLIGATOIRES				INDICATIONS FACULTATIVES	
Objet	Date du marché	Attributaires	Code postal	Ville	Montant H.T.

**MARCHES DE 206 000 à 999 999,99 EUROS HT**

INDICATIONS OBLIGATOIRES				INDICATIONS FACULTATIVES	
Objet	Date du marché	Attributaires	Code postal attributaire	Ville	Montant H.T.

**MARCHES DE 1 000 000 à 2 999 999,99 EUROS HT**

INDICATIONS OBLIGATOIRES				INDICATIONS FACULTATIVES	
--------------------------	--	--	--	--------------------------	--

Objet	Date du marché	Attributaires	Code postal	Ville	Montant H.T.
-------	----------------	---------------	-------------	-------	--------------

**MARCHES DE 3 000 000 à 5 149 999,99 EUROS HT**

INDICATIONS OBLIGATOIRES				INDICATIONS FACULTATIVES	
Objet	Date du marché	Attributaires	Code postal	Ville	Montant H.T.

**MARCHES DE 5 150 000 EUROS HT et plus**

INDICATIONS OBLIGATOIRES				INDICATIONS FACULTATIVES	
Objet	Date du marché	Attributaires	Code postal	Ville	Montant H.T.

**MARCHES DE FOURNITURES****MARCHES DE 4 000 à 19 999,99 EUROS HT**

INDICATIONS OBLIGATOIRES				INDICATIONS FACULTATIVES	
Objet	Date du marché	Attributaires	Code postal	Ville	Montant H.T.
Acquisition d'un broyeur sur remorque	01/01/2010	Bender Frères	67110	Niederbronn-Les-Bains	13 410,00 €
Fourniture de manuels scolaires pour le groupe scolaire	26/07/2010	Librairie Internationale Kleber	67000	Strasbourg	4 530,48 €
Fourniture de voirie	01/01/2010	Fehr Béton	67110	Reichshoffen	2 480,63 €
		Transport Grussi	57230	Philippsbourg	1 691,51 €
		Schweighouse enrobés	67590	Schweighouse sur Moder	564,48 €
	Total fourniture de voirie				4 736,62 €
Fourniture de carburant pour le parc automobile de la ville	01/01/2010	Intermarché	67110	Reichshoffen	10 531,14 €

		Garage MECA BG	67110	Reichshoffen	1 923,86 €
		Trendel machines agricoles	67590	Schweighouse sur Moder	1 172,00 €
		Total fourniture de carburant			13 627,00 €
Fourniture de fioul pour divers bâtiments communaux	01/01/2010	CPE Sultz	67350	Sultz sous Forêt	5 671,97 €
		Alsace Fioul Services	68391	Sausheim Cedex	6 331,00 €
		Total fourniture de fioul			12 002,97 €
Fourniture de produits de traitement de l'eau des bassins de la piscine	01/01/2010	Chemoform	67006	Strasbourg	1 065,20 €
		Bayrol SA	67451	Mundolsheim	9 427,20 €
		Total fourniture de produits de traitement de l'eau			10 492,40 €

**MARCHES DE 4 000 à 19 999,99 EUROS HT (suite)**

Fourniture de bulbes et de plants	01/01/2010	Graines Voltz	68016	Colmar	2 961,58 €
		Verver Export	1645	VM Ursem (Hollande)	2 883,50 €
		A Ducrettet	74240	Gaillard	1 667,05 €
		Plan Ornemental	49000	Angers	1 164,92 €
		Nungesser Semences	67150	Erstein	1 125,01 €
		Gottri Jardins Pépinière	67170	Berstheim	1 038,70 €

		Fritschmann Horticole	67340	Ingwiller	194,00 €
		Horticole Burn	68420	Gueberschwihr	396,02 €
		Thommen Jardinerie	67580	Mietesheim	300,72 €
		Sauve-Guittet SAS	72300	Sable sur Sarthe	231,01 €
	Total fourniture de bulbes et plants				11 962,51 €
Fourniture d'engrais, de gazons, de désherbants, de terreaux	01/01/2010	Comptoir Agricole	67270	Hochfelden	1 967,32 €
		Sonest	67038	Eckbolsheim	1 507,96 €
		Jost Jean-Paul	67120	Molsheim	1 140,77 €
		Nungesser Semences	67150	Erstein	1 125,01 €
		Sprinar Francis	67350	Niedermodern	423,97 €
		Sprinar Compotech	67350	Niedermodern	187,67 €
	Total fourniture d'engrais, désherbants, gazons et terreaux				6 352,70 €

**MARCHES DE 4 000 à 19 999,99 EUROS HT (suite)**

Fourniture de produits et accessoires d'entretien	01/01/2010	Argos Hygiène	94710	Maison Alfort	3 113,61 €
		Groupe Pierre Le Goff Nord Est	67023	Strasbourg	2 067,11 €
		Toussaint	57915	Woustwiller	1 999,09 €
		Paredes-Apura	68390	Sausheim Cedex	679,28 €

		Alsapro Hygiène	67303	Schiltigheim	603,65 €
		Chemoform	67006	Strasbourg	524,04 €
		Ugap	75585	Paris	487,56 €
		Dalta	82270	Montpezat de Quercy	400,54 €
		Vert Clair	57444	Reding	294,80 €
		Dibling Service	67201	Eckbolsheim	227,37 €
		Ambratec France	55129	Mainz (Allemagne)	223,98 €
		Sonest	67038	Eckbolsheim	196,80 €
		Centre administratif de la Lys	59559	Comines	192,00 €
		CAT Jean Geneze	64000	Pau	170,30 €
		Esat Arc en Ciel	13470	Carnoux en Provence	170,11 €
		Esat Recur	64100	Bayonne	169,44 €
		Atelier de Castille	47320	Clairac	168,80 €
		APG AGETP	47310	Ste Colombe en Bruilhois	167,80 €
		Esat la Paillerie	33820	Braud et St Louis	166,00 €
		Esat Travail et Espérance	67450	Mundolsheim	165,96 €
		Asso Formation et insertin des personnes handicapées	48130	Ste Colombe de Peyre	164,58 €
		Atelier de l'Oustal	31270	Frouzins	164,55 €
		CAT ADEP Ateliers Noël le Gaud	92800	Puteaux	164,25 €

		Epona Esat	29000	Quimper	163,20 €
		Les Ateliers de l'Olivier	26400	Crest	159,95 €

**MARCHES DE 4 000 à 19 999,99 EUROS HT (suite)**

Fourniture de produits et accessoires d'entretien	01/01/2010	Les Ateliers de l'avenir	69210	Lentilly	158,40 €
		Atelier protégé l'Artisanerie	18203	St Amand Montrond	107,70 €
		CAT Atelier de Broserie	69153	Decines Charpieu	94,39 €
		Industrie produit chimique	29272	Brest	93,00 €
		Nettomatech	91240	St Michel sur orge	75,03 €
		Atelier protégé Flavien	69153	Decines Charpieu	62,99 €
		Intermarché	67110	Reichshoffen	48,01 €
Total fourniture produits et accessoires d'entretien					13 644,29 €
Fourniture de vêtements de travail	01/01/2009	Alsace Equipement Service	67380	Lingolsheim	1 444,97 €
		BTP Distribution	67500	Haguenau	1 070,70 €
		Atec	44400	Reze	1 054,01 €
		Webkado	67000	Strasbourg	788,87 €
		Mabeo Industrie	67118	Geispolsheim	659,49 €
		Alpac Technologie France	67400	Illkirch	607,36 €
		Intersport	67590	Schweighouse sur Moder	537,12 €

		Record	67200	Strasbourg	475,58 €
		Pharmacie des Thermes	67110	Niederbronn-Les-Bains	273,24 €
		Total fourniture vêtements de travail			6 911,34 €
Fourniture de guirlandes de Noël	22/11/2010	Blachere Illumination	84400	Apt	4 647,08 €
Fourniture de sel de déneigement	01/01/2010	Rock	68100	Mulhouse	15 686,74 €
Fourniture de matériels informatiques	01/01/2010	Serv Info	67118	Geispolsheim	9 057,21 €

**MARCHES DE 4 000 à 19 999,99 EUROS HT (suite)**

		Fleurs Floriane	67110	Niederbronn-Les-Bains	2 878,76 €
	01/01/2010	Le Jardin des Thermes	67110	Niederbronn-Les-Bains	2 616,11 €
		Total fourniture de bouquets de fleurs			5 494,87 €
Fourniture de bouquets					
Fourniture d'instruments de musique	20/02/2010	Musique René Egelé	68000	Colmar	6 193,98 €
		Signalisation Lacroix	67100	Strasbourg	3 365,80 €
		Multi Services Routiers	68127	Ste Croix en Plaine	2 764,08 €
Fourniture de matériel de signalisation routière	01/01/2010	Haghebaert et Fremaux	67000	Strasbourg	1 060,20 €
		BTP Distribution	67500	Haguenau	602,14 €
		Signaux Girod Rhone Alpes	69153	Decines Charpieu	549,85 €

		Signals Equipement	17187	Perigny	363,35 €
		Sineu Graff	67230	Benfeld	309,90 €
		Total fourniture de matériel de signalisation routière			9 015,32 €
Fourniture d'une laveuse autotractée et accessoires	20/02/2010	Serven Nilfisk Advance	91944	Courtaboeuf	5 713,24 €
Acquisition d'une sonorisation mobile	10/06/2010	Euroexec International	75016	Paris	5 990,00 €

**MARCHES DE 20 000 à 49 999,99 EUROS HT**

INDICATIONS OBLIGATOIRES				INDICATIONS FACULTATIVES	
Objet	Date du marché	Attributaires	Code postal	Ville	Montant H.T.
Fournitures administratives	01/01/2009	BMF	74942	Annecy Le Vieux	13 069,82 €
		Buro+ Direct Kister	67503	Haguenau	4 512,42 €
		Konica Minolta	78420	Carrières sur Seine	3 671,39 €
		Esat Travail et Espérance	67450	Mundolsheim	2 684,71 €
		Imprimerie commerciale	67110	Niederbronn-Les-Bains	1 897,00 €
		Alpha Buro	85017	La Roche sur Yon	1 837,27 €
		CAT Arc en Ciel	13470	Carnoux en Provence	1 814,28 €
		JPG	95478	Fosses	857,74 €
		Buropa	21077	Dijon	823,50 €
		Multi Click Est	67110	Niederbronn-Les-Bains	664,72 €

		Groupe Profil	13718	Allauch	392,92 €
		Repro Bureautique du Rhin	67800	Hoenheim	303,02 €
		Toner Services	78231	Le Pecq	294,03 €
		JM Bureau	91948	Les Ulis	286,73 €
		SM Bureau Majuscule	57201	Sarreguemines	204,96 €
		Total fournitures administratives			33 314,51 €

**MARCHES DE 20 000 à 49 999,99 EUROS HT (suite)**

Fourniture de quincaillerie, petits matériels et matériels électriques	01/01/2010	Bergerat Monnoyeur	54840	Gondreville	476,53 €
		Ets Ruffenach	67480	Roppenheim	508,25 €
		Berner	89331	St Julien du Sault	804,21 €
		Francou	54110	Dombasle	826,41 €
		AAF International	27620	Gasny	890,08 €
		Bachman Schwartz	67110	Niederbronn-Les-Bains	1 199,77 €
		Popp Electricité / Forcéo	67110	Niederbronn-Les-Bains	1 276,75 €

		Wurth France	67158	Erstein	1 391,15 €
		Baltzinger	2100	St Quentin	1 780,18 €
		Est Arro	67720	Hoerd	1 954,13 €
		Hanns Quincaillerie	67502	Haguenau	1 990,63 €
		Europe service	15000	Aurillac	2 089,86 €
		Bricomarché	67110	Reichshoffen	2 633,04 €
		Point P	67110	Gundershoffen	2 710,94 €
		Willy Leissner	67100	Strasbourg	2 978,09 €

**MARCHES DE 20 000 à 49 999,99 EUROS HT (suite)**

		Céline Color	67110	Niederbronn-Les-Bains	3 736,85 €
		Siehr	67000	Strasbourg	4 763,05 €
		Bender Frères	67110	Niederbronn-Les-Bains	5 788,05 €
		Debs	67410	Rohrwiler	5 807,38 €
		Thiersé Raymond	67110	Reichshoffen	6 776,30 €
		Rexel	67500	Haguenau	10 473,49

Total fourniture de quincailleries

60 855,14

**MARCHES DE 50 000 à 89 999,99 EUROS HT**

INDICATIONS OBLIGATOIRES				INDICATIONS FACULTATIVES	
Objet	Date du marché	Attributaires	Code postal	Ville	Montant H.T.

**MARCHES DE 90 000 à 132 999,99 EUROS HT**

INDICATIONS OBLIGATOIRES				INDICATIONS FACULTATIVES	
Objet	Date du marché	Attributaires	Code postal	Ville	Montant H.T.

**MARCHES DE 133 000 à 205 999,99 EUROS HT**

INDICATIONS OBLIGATOIRES				INDICATIONS FACULTATIVES	
Objet	Date du marché	Attributaires	Code postal	Ville	Montant H.T.

**MARCHES DE 206 000 à 999 999,99 EUROS HT**

INDICATIONS OBLIGATOIRES				INDICATIONS FACULTATIVES	
Objet	Date du marché	Attributaires	Code postal	Ville	Montant H.T.

**MARCHES DE 1 000 000 à 2 999 999,99 EUROS HT**

INDICATIONS OBLIGATOIRES				INDICATIONS FACULTATIVES	
Objet	Date du marché	Attributaires	Code postal	Ville	Montant H.T.

**MARCHES DE 3 000 000 à 5 149 999,99 EUROS HT**

INDICATIONS OBLIGATOIRES				INDICATIONS FACULTATIVES	
Objet	Date du marché	Attributaires	Code postal	Ville	Montant H.T.

**MARCHES DE 5 150 000 EUROS HT et plus**

INDICATIONS OBLIGATOIRES				INDICATIONS FACULTATIVES	
Objet	Date du marché	Attributaires	Code postal	Ville	Montant H.T.

**MARCHES DE SERVICES****MARCHES DE 4 000 à 19 999,99 EUROS HT**

INDICATIONS OBLIGATOIRES				INDICATIONS FACULTATIVES	
Objet	Date du marché	Attributaires	Code postal	Ville	Montant H.T.
Spectacle pyrotechnique du 13 juillet 2010	20/04/2010	Le Feu aux Poudres	54830	Vallois	8 110,37 €
Mise en place du dosage automatique du chlore à la piscine municipale	30/04/2010	ATP	67117	Ittenheim	12 180,00 €
Concert des chœurs de l'ex-armée soviétique dans le cadre de la saison culturelle 2010/2011 du Moulin 9	03/06/2010	NP Spectacles	89100	Sens	12 600,00 €

**MARCHES DE 4 000 à 19 999,99 EUROS HT (suite)**

Entretien chauffage dans divers bâtiments communaux	01/01/2010	Cevico	67173	Brumath	17 288,96 €
Vérification des installations électriques dans divers bâtiments communaux	01/01/2010	Socotec	67085	Strasbourg	9 171,79 €
Impression de divers publications	01/01/2010	Imprimerie commerciale	67110	Niederbronn-Les-Bains	7 484,00 €
		L'Arbre à Papillons	67320	Eschbourg	4 177,44 €
		Mark C Ashcroft	67000	Strasbourg	3 737,62 €
		Agile Business	67205	Oberhausbergen	3 610,00 €
		Imprimerie Brendel	67110	Niederbronn-Les-Bains	3 154,01 €
Total impression de divers publications					22 163,07 €
Analyse de l'eau de la piscine	01/01/2010	IPL Santé Environnement Durables	68740	Nambsheim	6 900,97 €
Prestation d'encadrement de travaux d'exploitation	01/01/2010	Office National des Forêts	67097	Strasbourg	11 877,93 €
Entretien des ascenseurs	01/01/2010	Lorenz Pascal	67550	Vendenheim	1 701,90 €

		Otis	67023	Strasbourg	5 855,28 €
	Total entretien des ascenseurs				7 557,18 €
Nettoyage des vitres de divers bâtiments communaux	01/01/2010	Ets Barclay	57230	Phillipsbourg	4 002,22 €
		Ets Schoultz	67000	Strasbourg	2 984,10 €
	Total nettoyage de vitres divers bâtiments communaux				6 986,32 €
Mission de conception de la décoration du Moulin 9	14/06/2010	Edgar Mahler	67350	Engwiller	4 500,00 €
Location de bennes à déchets	01/01/2010	Transmetaux	68270	Wittenheim	6 954,85 €
Maintenance incendie (extincteurs, détecteurs et système régulation air)	01/01/2010	Siemens	93527	St Denis	5 016,98 €
		Sicli	93157	Le Blanc Mesnil	3 493,41 €
	Total entretien des ascenseurs				8 510,39 €
Maîtrise d'œuvre - réaménagement rue de la Vallée	11/01/2010	B2000 Ingénierie	68000	Colmar	6 205,00 €
Mission de Maîtrise d'œuvre - construction d'un espace bien-être à la Piscine "Les Aqualies"	15/03/2010	Atelier d'Architecture G. Valente	67000	Strasbourg	11 895,00 €

**MARCHES DE 20 000 à 49 999,99 EUROS HT**

INDICATIONS OBLIGATOIRES				INDICATIONS FACULTATIVES	
Objet	Date du marché	Attributaires	Code postal	Ville	Montant H.T.
Mission de maîtrise d'œuvre - mise en valeur des vestiges archéologiques place Jean Marchi	10/02/2010	Cabinet Roubly Hemmerlé Architectes	67000	Strasbourg	39 300,00 €
Entretien et révision de la flotte automobile	01/01/2010	Garage Kuhn	67500	Haguenau	6 806,69 €
		Alsace Pneus et Services	67500	Haguenau	5 702,19 €
		Garage Krebs et fils	67110	Niederbronn-Les-Bains	3 095,80 €

		Garage Duchmann	67110	Gundershoffen	2 234,28 €
		Garage des Vosges	67110	Niederbronn-Les-Bains	1 307,12 €
		Mathieu Yno	54202	Toul	891,58 €
		Trendel Machines Agricoles	67590	Schweighouse sur Moder	649,70 €
		Garage Ruf	67110	Niederbronn-Les-Bains	574,65 €
		Ruffenach	67480	Roppenheim	432,72 €
		Bergerat Monnoyeur	54840	Gondreville	449,29 €
		Debs	67410	Rohrwiller	365,00 €
		Total entretien et révision flotte automobile			22 509,02 €
Maintenance informatique, téléphonique et autre	01/01/2010	DH Informatique	67590	Schweighouse sur Moder	10 006,76 €
		Alsatel	67960	Entzheim	6 192,46 €
		Magnus France	31676	Labege	4 742,38 €
		Elisath	54850	Messein	2 919,81 €
		Cartel Matic	35700	Rennes	1 415,00 €
		Bodet	49340	Tremontines	1 161,83 €
		Odyssee Informatique	19360	Malemort sur Correze	821,75 €
		Bureau Etude contrôle maintenance	59500	Douai	702,01 €
		ADB Informatique	67290	Wingen sur Moder	576,37 €
		Ludic Sport	67730	Châtenois	470,84 €
		Primion Systems	67670	Mommenheim	367,53 €
		Microbib	17120	Epargnes	360,00 €
		Sedi	30702	Uzes	114,00 €
Thomas Hugo Conseil	31380	Gragnague	100,00 €		

Total maintenance informatique et autres

29 950,74 €

**MARCHES DE 50 000 à 89 999,99 EUROS HT**

INDICATIONS OBLIGATOIRES				INDICATIONS FACULTATIVES	
Objet	Date du marché	Attributaires	Code postal	Ville	Montant H.T.
Représentation de spectacles dans le cadre du festival Rêves de Mômes 2010	01/01/2010	Blabla Productions	34000	Montpellier	6 000,00 €
		W2 Productions	75020	Paris	4 925,00 €
		Sicalines	80000	Amiens	3 737,00 €
		Scop mamie productions	44200	Nantes	3 504,00 €
		Mama mia le grand manitou	69440	Chaussan	3 100,00 €
		L'armada productions	35000	Rennes	2 708,20 €
		Avec des Ailes	75019	Paris	2 618,00 €
		Compagnie d'Amplitude	7600	St Andeol de Vals	2 369,67 €
		Structures musicales	74450	Le Grand Bornand	2 362,08 €
		Compagnie sans interdit	75020	Paris	2 317,54 €
		Ololo compagnie	61700	Domfront	2 294,79 €
		Traffix Music	93170	Bagnolet	2 080,00 €
		La compagnie du cactus	94140	Alfortville	1 916,12 €
		Théâtre Dest	57280	Maizières Les Metz	1 856,20 €
		Cirkoum	21200	Beaune	1 814,50 €
		Kiroul	32360	Jegun	1 677,52 €
Théâtre de la toupine	74500	Evian	1 583,64 €		
Théâtre Burle	54000	Nancy	1 564,00 €		

		Dirada	69001	Lyon	1 309,20 €
		Compagnie Mine de rien	58000	Nevers	1 300,00 €
		Dakatchiz	24550	Campagnac Les Quercy	1 280,00 €
		Courant d'art	67000	Strasbourg	956,68 €
		Clowns Burlesques et Cie	57300	Hagondange	947,87 €
Total festival Rêves de Mômes					54 222,01 €

**MARCHES DE 90 000 à 132 999,99 EUROS HT**

INDICATIONS OBLIGATOIRES				INDICATIONS FACULTATIVES	
Objet	Date du marché	Attributaires	Code postal	Ville	Montant H.T.

**MARCHES DE 133 000 à 205 999,99 EUROS HT**

INDICATIONS OBLIGATOIRES				INDICATIONS FACULTATIVES	
Objet	Date du marché	Attributaires	Code postal	Ville	Montant H.T.

**MARCHES DE 206 000 à 999 999,99 EUROS HT**

INDICATIONS OBLIGATOIRES				INDICATIONS FACULTATIVES	
Objet	Date du marché	Attributaires	Code postal	Ville	Montant H.T.

**MARCHES DE 1 000 000 à 2 999 999,99 EUROS HT**

INDICATIONS OBLIGATOIRES				INDICATIONS FACULTATIVES	
Objet	Date du marché	Attributaires	Code postal	Ville	Montant H.T.

**MARCHES DE 3 000 000 à 5 149 999,99 EUROS HT**

INDICATIONS OBLIGATOIRES				INDICATIONS FACULTATIVES	
Objet	Date du marché	Attributaires	Code postal	Ville	Montant H.T.

**MARCHES DE 5 150 000 EUROS HT et plus**

INDICATIONS OBLIGATOIRES				INDICATIONS FACULTATIVES	
--------------------------	--	--	--	--------------------------	--

<b>Objet</b>	<b>Date du marché</b>	<b>Attributaires</b>	<b>Code postal</b>	<b>Ville</b>	<b>Montant H.T.</b>

### **3. Point d'information sur les compétences exercées par la Communauté de Communes du Pays de Niederbronn-les-Bains.**

M. le Maire informe les Conseillers municipaux que, dans le cadre de la réforme des Collectivités Territoriales, la question de la pertinence des périmètres des EPCI et de la révision de la carte intercommunale est au cœur des débats. Sur ce point, M. le Maire présente les grandes étapes à venir :

- 31 mars 2011 : date butoir pour laquelle les élus locaux peuvent donner leur avis ou proposition sur le sujet
- du 31 mars 2011 au 31 décembre 2011 : Travail et avis de la CDCI
- 31 décembre 2011 : Le préfet communiquera la nouvelle carte intercommunale

Plus précisément, M. le Maire a été consulté par M. le Préfet sur une possibilité de fusion entre la Communauté de Communes du Val de Moder et celle du Pays de Niederbronn-les-Bains. Cependant, au vu de leur périmètre (2 cantons, 2 circonscriptions) et de leurs différences au niveau du coefficient d'intégration fiscale, la fusion de ces EPCI apparaît comme peu faisable. Par contre, la question de l'intégration de Bitschhoffen, seule commune isolée de l'arrondissement à l'un de ces 2 EPCI, sera soulevée avec certitude.

Plus largement, si au niveau de l'arrondissement de Haguenau, des modifications mineures sont à prévoir, il apparaît comme très probable que cette réforme va dessiner une tout autre carte intercommunale pour l'arrondissement de Wissembourg et la kyrielle de petits EPCI qui le composent.

La prochaine réunion du Conseil Communautaire aura lieu le 28 Février 2011. Le prochain Bureau se tiendra le 7 février 2011 avec pour ordre du jour l'audition de l'Office de Tourisme, de l'école de musique intercommunale, de RAI et de TV3V et les orientations budgétaires.

M. le Maire fait également part de la proposition de recrutement, en commun avec la Communauté de Communes de la Vallée de la Sauer - Pechelbronn, d'un conseiller ENERGIE sur le modèle de la Communauté de Communes de Brumath. L'idée est de mutualiser des compétences spécifiques (BAC +2 avec une formation de thermicien) à l'échelle d'un territoire de 30.000 habitants. Bien que la Ville de Niederbronn-les-Bains s'engage déjà fortement dans le développement durable (120.000€ par an), ce conseiller pourrait réaliser des diagnostics personnalisés pour chaque commune et servir d'assistant à maître d'ouvrage dans le cadre d'actions ou de contrats spécifiques. L'avantage de mutualiser ce recrutement est de pouvoir être éligible à une aide spécifique de l'ADEME via l'ADEAN à hauteur de 70 % sur 3 ans. Malgré ce soutien financier, les maires présents à la réunion affichaient un avis mitigé sur cette proposition.

A titre d'information, M. le Maire indique que la CCPN rencontrera les élus du Pays de Bitche le 14 février prochain pour faire le point sur les dossiers communs, dont la ligne de chemin de fer et le SYCOPARC.

M.BURT aimerait être présent à cette rencontre afin de partager leur expérience en termes de fusion.

En ce qui concerne RAI, un point a été fait sur l'activité de l'association avec un focus sur Mertzwiller.

Enfin, lors du Comité régional des territoires, il a été rappelé l'importance des SCOT pour l'avenir et le développement des communes. Sur ce sujet, M. le Maire insiste sur les différents degrés d'urbanisation possible en fonction du statut de la commune défini par le SCOT : ville-relais, agglomération ou pôle émergeant.

M. le Maire déplore les erreurs recensées lors de la présentation par le prestataire du suivi des orientations politiques du SCOTAN. En effet, M. le Maire regrette que les chiffres présentés n'aient pas été vérifiés par un recoupement de données. A titre d'exemple, le nombre d'EHPAD est facilement accessible sur le site du Conseil Général. Il espère ainsi que ces erreurs, soulignées lors de cet « état zéro », seront corrigées dans le prochain document.

Avant de passer au point suivant, M.BURT ajoute qu'il aimerait que le site Internet de la CCPN soit mis à jour plus régulièrement.

#### **4. Point d'information concernant la situation financière de la commune.**

M. le Maire expose :

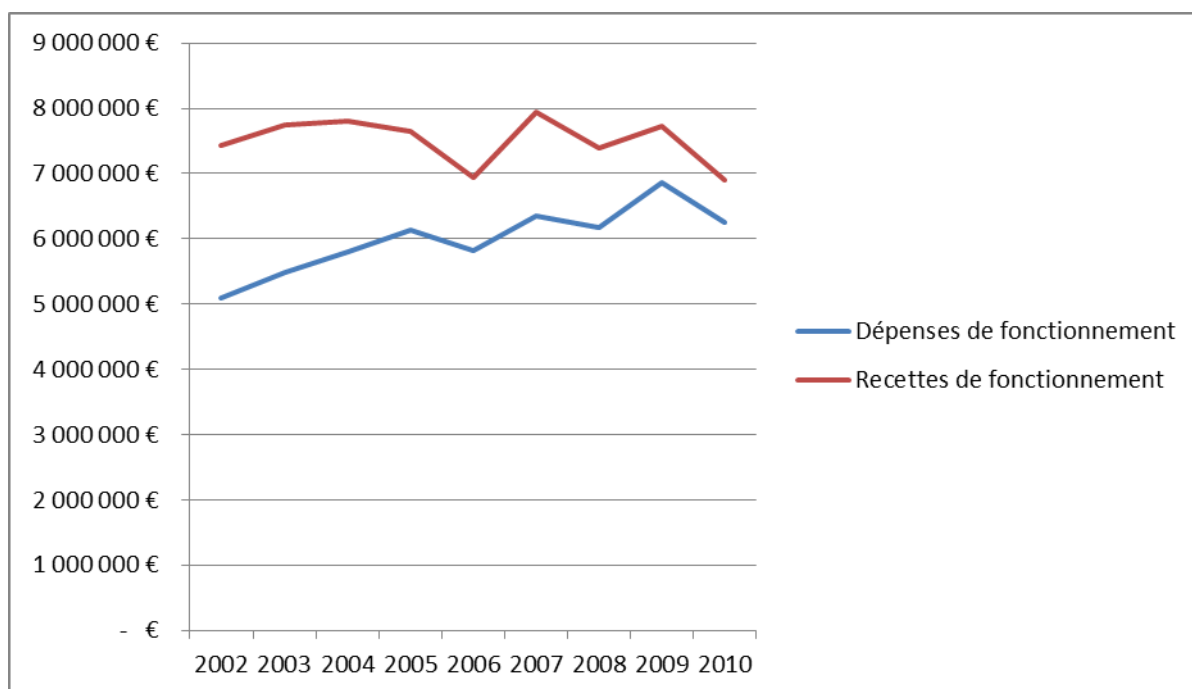
Le présent document retrace sous forme de 12 fiches de synthèse, l'évolution de la situation financière de la commune sur les cinq derniers exercices clos (quelques données retracées depuis 2002).

Les données 2010 sont prises en compte à titre provisoire dans l'attente de l'adoption du compte administratif.

### **FICHE N°1 :**

## **L'EVOLUTION GLOBALE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Les données issues des comptes 2002 à 2010 (provisoire) font ressortir les données d'évolution globales suivantes :



Après un ralentissement des dépenses entre 2005 et 2006, on observe une lente progression jusqu'en 2009 des dépenses de fonctionnement (réelles et d'ordre).

La tendance s'est inversée en 2010. La baisse des recettes continue d'évoluer à un rythme plus élevé que la baisse des dépenses, d'où l'accentuation de l'effet ciseau.

En 2011, les dépenses de fonctionnement devraient à nouveau augmenter avec l'intégration du Moulin 9.

### Ratios (données 2010 non connues (Ministère des Finances)) :

FONCTIONNEMENT	Ville de Niederbronn-Les-Bains					Commune de 3500 à 5000 hab.	
	2005	2006	2007	2008	2009	Moy 2009	△ /2008
Part des impôts locaux en % des produits	25,94%	28,55%	24,79%	15,70%	15,68 %	36,02%	↑
Part des autres impôts et taxes en % des produits	36,32%	33,96%	31,79%	30,04%	37,38 %	5,80%	↓
DGF en % des produits	9,32%	10,37%	9,45%	10,50%	8,42 %	20,05%	↓
Charges de personnel en % des charges	41,52%	44,91%	40,71%	44,45%	40,66 %	46,84%	→
Achats et charges internes en % des charges	25,59%	26,02%	24,34%	26,54%	24,90 %	26,86%	→
Contingents versés en % des charges	6,43%	6,40%	7,68%	5,96%	5,30 %	4,53%	→
Subventions versées en % des charges	12,01%	13,59%	12,54%	13,40%	11,11 %	6,61%	→
Potentiel fiscal en € par habitant	641 €	666 €	689 €	701 €		692 €	↑
CAF brute en % des produits	21,76%	21,00%	23,67%	19,94%		16,38%	↑
CAF nette en % des produits	8,51%	11,93%	16,74%	<b>12,12%</b>		8,45%	↑

Comme pour les exercices précédents, « l'effet ciseau » entre dépenses et recettes reste marqué malgré la baisse en 2010 du niveau des dépenses de fonctionnement, mais également celui des recettes.

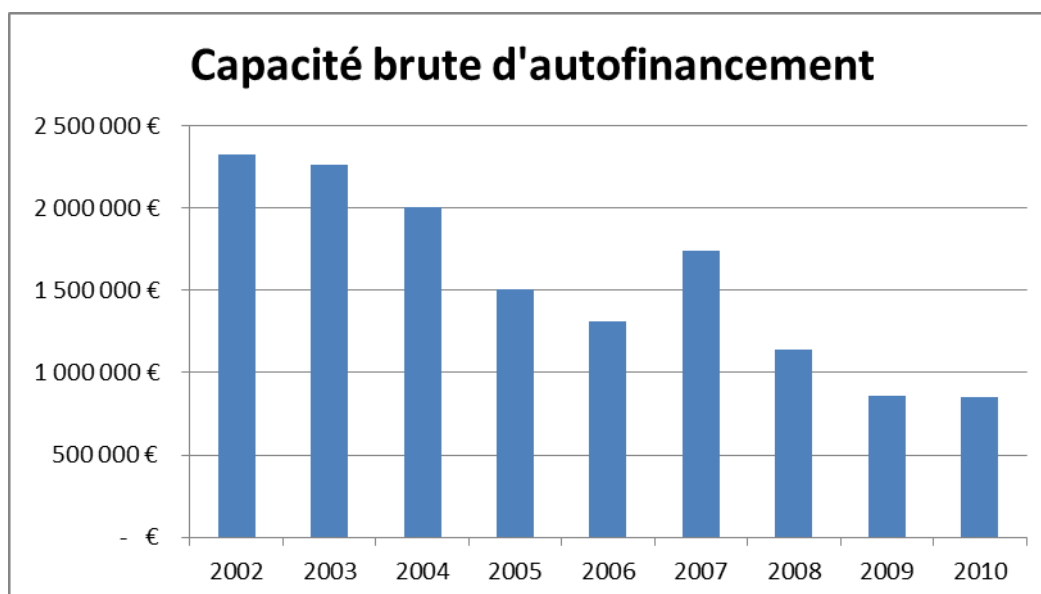
La capacité à épargner reste ainsi relativement constante sur les trois derniers exercices.

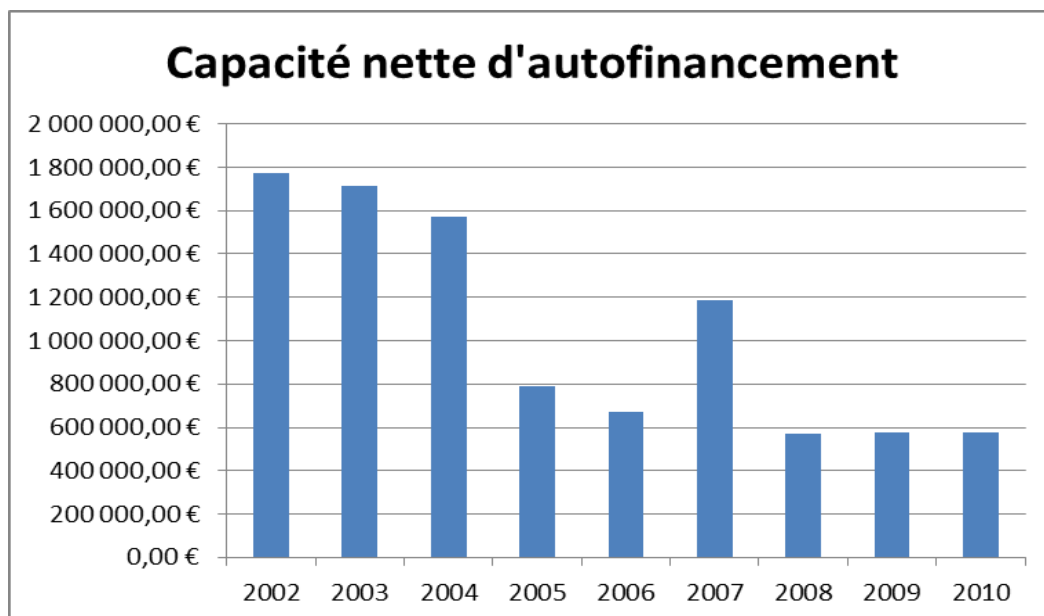
## FICHE N°2 :

### LA CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT

La capacité d'autofinancement ou d'épargner de la commune est calculée selon deux modalités :

- La capacité d'autofinancement (CAF) « brute » : différence entre dépenses et recettes réelles de fonctionnement.
- La capacité d'autofinancement (CAF) « nette » : CAF brute déduction faite du remboursement du capital de la dette. La CAF nette permet de mesurer la capacité à financer de nouveaux investissements.





La capacité nette d'autofinancement se situe à un peu moins de 600.000 € depuis l'exercice 2008.

Cette donnée est restée stable en raison d'une forte baisse du remboursement du capital de la dette à partir de l'exercice 2008 suite à l'extinction d'emprunts contractés au début des années 90.

La situation persistera tant que le produit des jeux continuera à diminuer.

### FICHE N°3 :

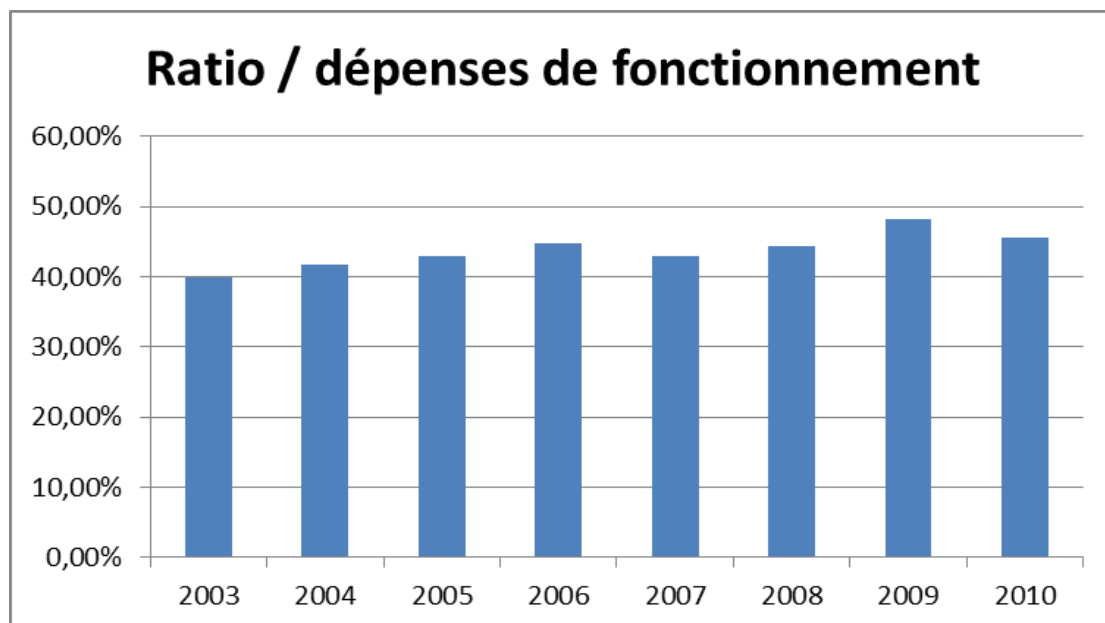
### LES CHARGES DE PERSONNEL

Après une évolution moyenne de + 5 à 6 % entre 2003 et 2007, l'augmentation des frais de personnel (dépense brute) s'est limitée à + 0,17 % en 2010 par rapport à 2009, soit inférieure à l'augmentation de la valeur du point de rémunération et du glissement vieillesse technicité (GVT).

Cette évolution résulte directement de la politique engagée depuis 3 ans.

FRAIS DE PERSONNEL	2005	2006	2007	2008	2009	2010	Evo
Dépense brute	2 574 327 €	2 634 178 €	2 602 099 €	2 734 872 €	2 789 810 €	<b>2.794.657 €</b>	<b>+ 0,17 %</b>
Récup /salaires	47 161 €	34 240 €	28 295 €	22 954 €	49.416 €	<b>70.909 €</b>	<b>+ 43,49 %</b>
Dépense nette	2 527 166 €	2 599 938 €	2 573 804 €	2 711 918 €	2 740 394 €	<b>2.723.748 €</b>	<b>- 0,60 %</b>

On peut également noter que le poids de cette dépense évolue de manière limitée depuis 2005.

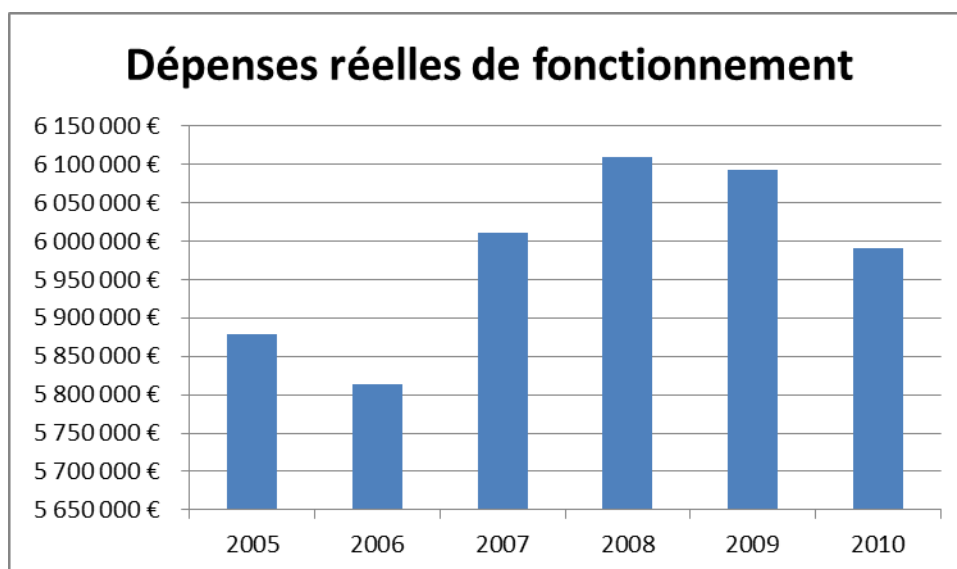


### FICHE N°4 :

## LES CHARGES DE FONCTIONNEMENT COURANTES

Les charges de fonctionnement courantes sont composées des charges à caractère général (chap 011) et des charges de gestion (chap 65). Ces dépenses représentent environ 49,11 % des dépenses réelles totales.

Intitulé	2005	2006	2007	2008	2009	2010	Evol 09/10
<b>Charges à caractère général</b>	<b>1 640 959 €</b>	<b>1 565 915 €</b>	<b>1 602 217 €</b>	<b>1 687 020 €</b>	<b>1 708 901 €</b>	<b>1.942.405 €</b>	<b>+ 13,66 %</b>
Achats et variations de stocks	765 813 €	762 318 €	744 356 €	870 397 €	871 768 €	936.605 €	
Services extérieurs	405 940 €	474 814 €	415 414 €	469 621 €	463 776 €	642.205 €	
Autres services extérieurs	382 808 €	267 678 €	379 300 €	279 125 €	304 235 €	287.851 €	
Impôts et taxes	86 398 €	61 105 €	63 147 €	67 877 €	69 122 €	75.744 €	
<b>Charges de personnel</b>	<b>2 574 327 €</b>	<b>2 634 178 €</b>	<b>2 602 098 €</b>	<b>2 734 872 €</b>	<b>2 789 814 €</b>	<b>2.794.658 €</b>	<b>+ 0,17 %</b>
Personnel extérieur	9 450 €	2 614 €	2 642 €	2 714 €	4 252 €	895 €	
Impôts, taxes et versements assimilés	33 652 €	33 814 €	36 507 €	41 907 €	42 823 €	44.133 €	
Charges de personnel	2 531 225 €	2 597 749 €	2 562 949 €	2 690 251 €	2 742 739 €	<b>2.749.630 €</b>	
<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>1 247 113 €</b>	<b>1 283 150 €</b>	<b>1 407 376 €</b>	<b>1 309 806 €</b>	<b>1 241 237 €</b>	<b>1.088.381 €</b>	<b>- 12,31 %</b>
Atténuation de produits	7 300 €	8 000 €	7 456 €	6 912 €	9 567 €	18.372 €	<b>+ 92,00 %</b>
Charges financières	232 859 €	153 206 €	155 159 €	151 303 €	96 095 €	112.747 €	<b>+ 17,25 %</b>
Charges exceptionnelles	247 440 €	5 878 €	102 974 €	45 481 €	5 669 €	33.521 €	<b>+ 491,00 %</b>
Virement	- €	- €	- €	- €	- €	- €	
Amortissements et provisions	184 127 €	177 639 €	244 262 €	225 953 €	255 825 €	257.470 €	<b>+ 0,643 %</b>
Immobilisations cédées	- €	- €	236 524 €	5 006 €	748 790 €	- €	
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>6 134 125 €</b>	<b>5 827 966 €</b>	<b>6 358 066 €</b>	<b>6 166 353 €</b>	<b>6 855 898 €</b>	<b>6.247.555 €</b>	<b>- 8,87 %</b>
<b>Dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>5 879 385 €</b>	<b>5 814 088 €</b>	<b>6 011 112 €</b>	<b>6 108 954 €</b>	<b>6 091 872 €</b>	<b>5.990.084 €</b>	<b>- 1,67 %</b>



**FICHE N°5 :**

**LES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

Le soutien financier total aux associations locales s'élève à plus de 495.500 € en 2010.

ASSOCIATION	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Relais Culturel	165 336 €	189 592 €	168 847 €	222 086 €	261 614 €	10.000 €
Frais de personnel LARC	- €	- €	119 588 €	121 887 €	125 000 €	- €
OT/SI	198 856 €	235 540 €	213 000 €	218 585 €	229 174 €	229.999,95 €
ACHARN (Fisac)	18 622 €	40 119 €	20 154 €	5 139 €	- €	- €
OCSL + tickets 13 juillet	2 832 €	3 162 €	3 342 €	4 268 €	5 289 €	6.311 €
SNHA	5 848 €	- €	- €	- €	- €	- €
IMPACTS	- €	- €	- €	1 611 €	5 814 €	3.172 €
Centre A. Schweitzer	9 618 €	- €	- €	- €	- €	2.000 €
SYCOPARC (festival vergers)	- €	30 000 €	- €	- €	- €	- €
Amicale Sapeurs Pompiers et JSP	2 993 €	2 250 €	1 275 €	1 541 €	- €	- €
APOIN	13 250 €	13 250 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €	15.000 €
Musique Municipale (indemnité)	2 675 €	2 614 €	2 642 €	2 714 €	3 222 €	13.500 €
Cum Umer Grün (expéridrôme)	- €	- €	6 000 €	6 000 €	3 000 €	- €
Comité de Jumelage	4 600 €	- €	4 000 €	- €	- €	4.000 €
Club Vosgien	- €	- €	12 500 €	12 500 €	- €	- €
Irockois (fête musique + concerts estivaux)	- €	- €	6 000 €	6 000 €	7 700 €	10.000 €
Triathlon / COCF	- €	- €	11 000 €	14 000 €	25 000 €	25.000 €
Club de Triathlon	- €	- €	- €	- €	- €	175 €
Vosgirunners	- €	- €	- €	- €	- €	1.396 €
RAI	89 435 €	99 999 €	- €	- €	- €	- €
<b>TOTAL SUBVENTIONS DIRECTES</b>	<b>514 065 €</b>	<b>616 526 €</b>	<b>583 348 €</b>	<b>631 331 €</b>	<b>680 813 €</b>	<b>320.554 €</b>
Avantages en nature valorisés	150 838 €	162 048 €	168 623 €	172 889 €	180 000 €	<b>175 000 €</b>

Total aides fonctionnement associations locales	664 903 €	778 574 €	751 971 €	804 220 €	860 813 €	<b>495.554 €</b>
<b>Evolution aides directes</b>	-8,19%	19,93%	-5,38%	8,23%	7,84%	- 52,92 %
<b>Evolution aides indirectes</b>	6,13%	7,43%	4,06%	2,53%	4,11%	- 2,77 %
<b>Evolution totale</b>	-5,29%	17,10%	-3,42%	6,95%	7,04%	- 42,43 %

La reprise en régie de la gestion de la Maison des Arts et des Congrès a réduit significativement ce poste de dépense mais la charge a été imputée sur d'autres chapitres.

### FICHE N°6 :

## LES IMPOTS LOCAUX ET LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les données fiscales 2011 ne seront disponibles que fin février. Les chiffres présentés ne font pas état des bases 2011.

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
PRODUIT DES IMPOTS LOCAUX	955 877 €	1 038 648 €	1 027 673 €	1 083 914 €	1 104 184 €	1 129 000 €	1 151 925 €	1 208 265 €	<b>1.257.395</b>
REVERSEMENT TP CCPN	946 823 €	946 823 €	946 823 €	946 823 €	946 823 €	946 823 €	838 401 €	838 401 €	<b>838.401 €</b>
DOTATION CCPN	27 666 €	38 295 €	55 196 €	77 564 €	123 919 €	158 953 €	177 546 €	183 867 €	<b>206.191 €</b>
TOTAL	1930 366 €	2 023 766 €	2 029 692 €	2 108 301 €	2 174 926 €	2 234 776 €	2 167 872 €	2 230 533 €	<b>2.301.997 €</b>

On peut relever une évolution moyenne de l'ordre de 9,19 % sur la période 2005 - 2010.

M. le Maire explique quelles sont les clefs de répartition de la dotation de solidarité au niveau communautaire. Monsieur le Maire rend attentif les conseillers au fait que ce pacte communautaire va évoluer en 2011 du fait de la suppression de la taxe professionnelle.

Aucune augmentation de taux n'a été adoptée depuis 2003.

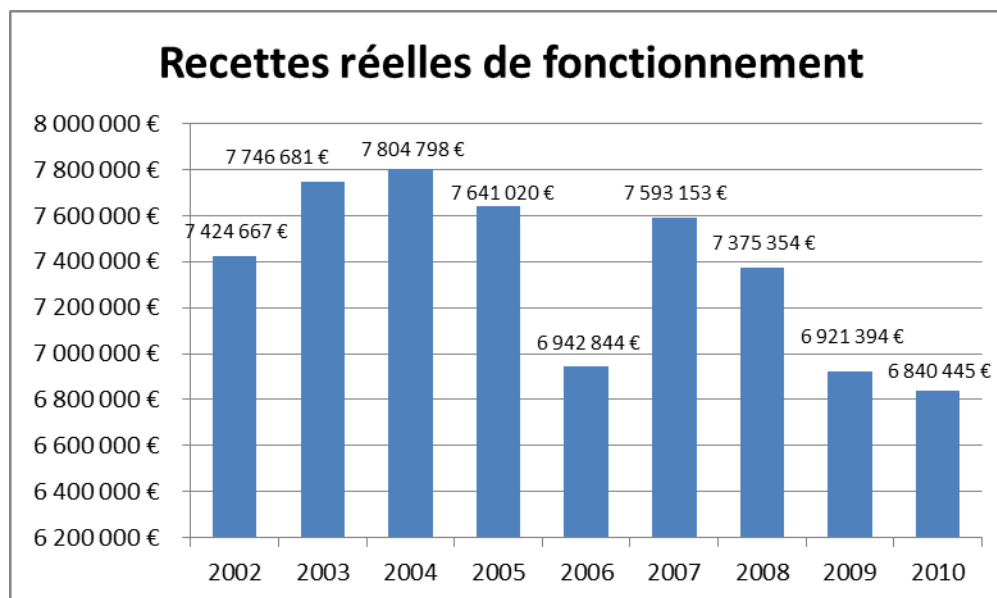
Les recettes de fonctionnement évoluent comme suit :

Intitulé	2005	2006	2007	2008	2009	2010	Evol 09/10
Produits des services et du domaine	971 446 €	1 015 911 €	1 455 877 €	1 373 832 €	1 188 720 €	<b>1.204.207 €</b>	<b>+ 1,30 %</b>
Impôts et taxes	4 889 477 €	4 362 125 €	4 667 935 €	4 342 680 €	4 066 398 €	<b>3.652.119 €</b>	<b>- 10,19 %</b>
Dotations et participations	1 162 164 €	1 235 460 €	1 270 238 €	1 272 393 €	1 236 105 €	<b>1.460.444 €</b>	<b>+ 18,15 %</b>
Autres produits de gestion courante	286 592 €	285 711 €	309 273 €	356 706 €	380 441 €	<b>449.537 €</b>	<b>+ 18,16 %</b>
Atténuation de" charges	52 447 €	37 778 €	27 484 €	23 084 €	49 416 €	<b>70.909 €</b>	<b>+ 43,49 %</b>
Produits financiers	3 998 €	5 158 €	9 815 €	6 659 €	314 €	<b>253 €</b>	<b>- 0,19 %</b>
Produits exceptionnels	274 896 €	701 €	207 960 €	20 848 €	408 322 €	<b>2.975 €</b>	
Reprise sur amortissements	148 028 €	- €	- €	- €	- €	- €	
Opérations d'ordre	- €	- €	46 323 €	- €	51 957 €	<b>63.064 €</b>	<b>- 21,38 %</b>
Excédent de fonctionnement reporté	- €	- €	101 146 €	- €	335 000 €	- €	
	<b>7 641 020 €</b>	<b>6 942 844 €</b>	<b>7 948 582 €</b>	<b>7 396 202 €</b>	<b>7 716 673 €</b>	<b>6.904.050 €</b>	<b>-10,53 %</b>
<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>7 641 020 €</b>	<b>6 942 844 €</b>	<b>7 593 153 €</b>	<b>7 375 354 €</b>	<b>6 921 394 €</b>	<b>6.840.445 €</b>	<b>- 1,17 %</b>

La baisse de recettes enregistrée au niveau du produit des services et du domaine s'explique notamment par la suppression du remboursement des charges de personnel par l'Association du Relais Culturel (-200.000 €).

La baisse observée au chapitre « impôts et taxes » est due au prélèvement sur le produit des jeux (- 250.000 €) en 2010.

Globalement, sur l'exercice 2010, les recettes réelles de fonctionnement baissent de 1,17 %.

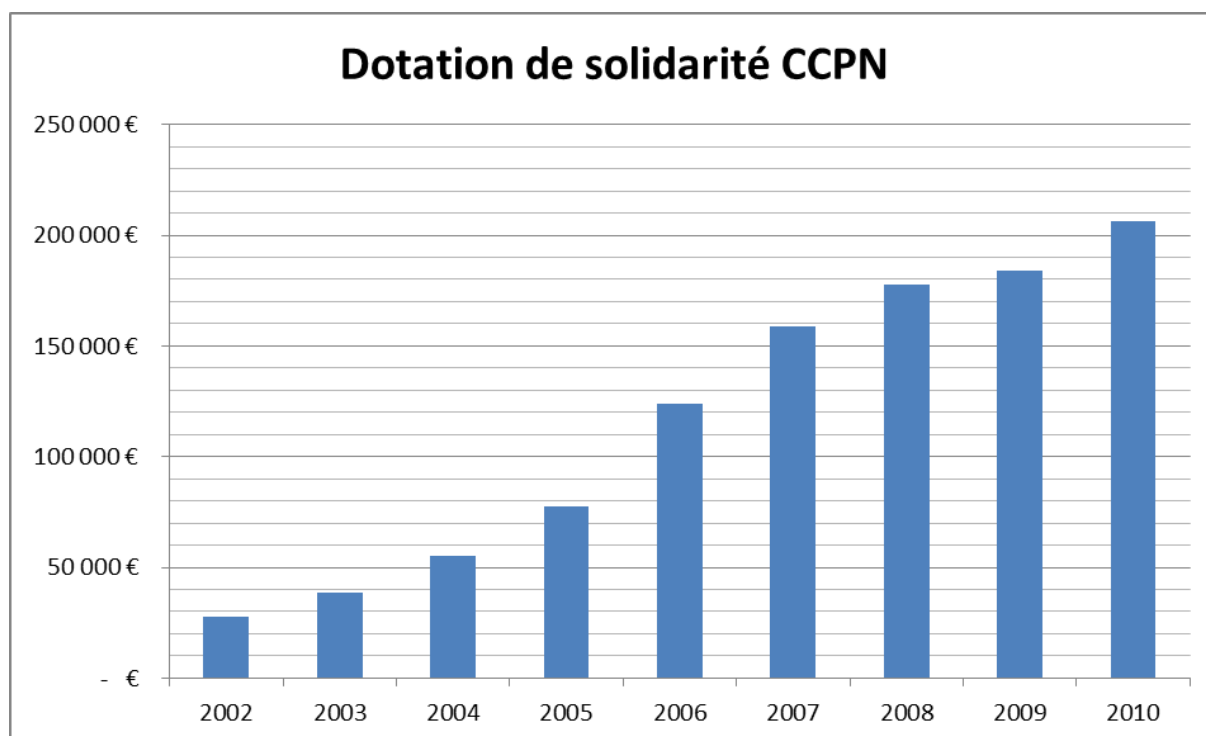


**FICHE N°7 :****LA DOTATION DE SOLIDARITE COMMUNAUTAIRE**

La Communauté de Communes reverse à la commune une dotation de solidarité calculée selon trois critères :

- le premier prend en compte l'accroissement des bases de TP dans chaque commune (cette première part est destinée à récompenser les communes dynamiques en matière d'accueil d'entreprises nouvelles)
- le deuxième prend en compte la revalorisation du taux de TP qui est prévu de devenir unique au terme d'une période de 10 ans sur l'ensemble du territoire
- le troisième prend en compte le produit moyen de TP par habitant ; il est destiné à assurer à chaque commune membre une ressource minimum issue de la TP.

Son évolution se décline comme suit :



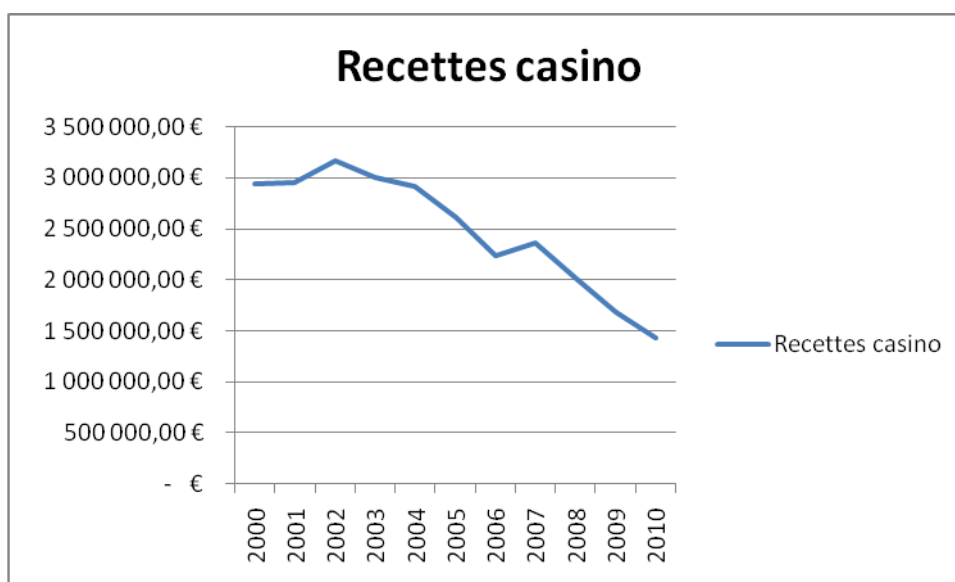
Les règles de la dotation de solidarité seront redéfinies en 2010, le 2<sup>ème</sup> critère de calcul étant devenu sans aucun effet.

Dans le cadre de la suppression de la Taxe professionnelle, il est probable que le mode de calcul de la DSC évolue en 2011.

**FICHE N°8 :****LE PRELEVEMENT SUR LE PRODUIT DES JEUX**

**La recette 2010 totale s'élève à 1.423.643,65 €, soit une diminution de 15% par rapport à 2009, dont le résultat était déjà le moins élevé depuis 1995.**

Bien que cette situation ne soit pas propre à Niederbronn-les-Bains, elle n'en reste pas moins préoccupante car elle grève les recettes nécessaires à l'investissement et au fonctionnement des services municipaux.



L'avenant n°4 au cahier des charges signé en décembre 2004 prive la commune d'une recette annuelle de 366.850 € jusqu'à la fin de l'exercice 2011.

L'avenant n°5 au cahier des charges signé en décembre 2009 ne modifie pas le taux de prélèvement direct, mais prive la commune d'environ 100.000 € de recettes indirectes.

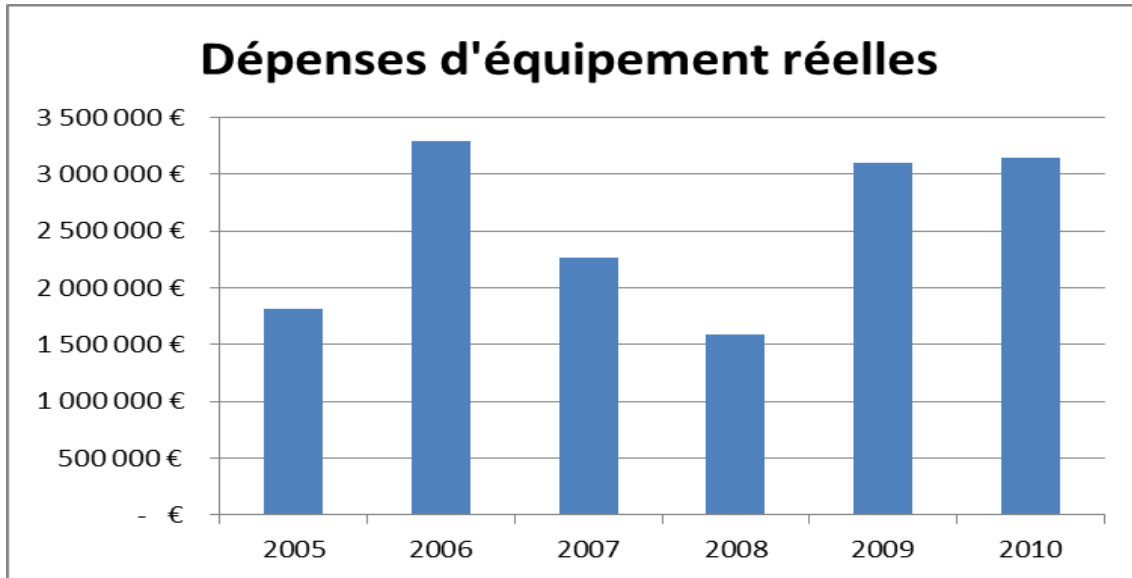
La prise en charge de spectacles au Relais Culturel « Le Moulin 9 » doit repasser à 42 000€ à compter de cette saison culturelle.

C'est pourquoi au niveau des futurs avenants, il conviendra d'assurer des recettes pérennes à la commune.

**FICHE N°9 :****LES INVESTISSEMENTS**

Ont été réalisées en 2010 près de 3.141.307 € de dépenses d'investissement dont :

- 9.865 € d'acquisitions foncières
- 171.700 € de travaux neufs sur les bâtiments communaux
- 61.800 € de travaux de réseaux
- 81.677 € d'achats d'équipements
- 2.362.450 € de travaux d'aménagement et de constructions (vestiges, Moulin 9, VRD, éclairage public...)
- et à titre d'information 272.310 € de remboursement de capital de la dette.



La structure du financement de l'investissement se décline comme suit :

	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Investissements réels	1 833 121 €	3 328 910 €	2 264 000 €	1 596 000 €	3 130 665 €	3.141.307 €
<b>NATURE</b>	<b>2005</b>	<b>2006</b>	<b>2007</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>
FCTVA (2 années de versement en 2009)	688 907 €	541 945 €	211 150 €	468 282 €	506 772 €	324.164 €
	<b>2005</b>	<b>2006</b>	<b>2007</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>
Subventions Département	219 485 €	510 151 €	232 450 €	10 819 €	21 682 €	334.387 €
	<b>2005</b>	<b>2006</b>	<b>2007</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>
Subventions Région	13 800 €	7 449 €	24 878 €	- €	- €	119.239 €
	<b>2005</b>	<b>2006</b>	<b>2007</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>
Subventions Etat (DGE et FISAC)	111 773 €	183 763 €	95 548 €	10 327 €	25 748 €	10.640 €
	<b>2005</b>	<b>2006</b>	<b>2007</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>
Subventions FEDER (Europe)	60 351 €	201 054 €	139 865 €	- €	- €	- €
	<b>2005</b>	<b>2006</b>	<b>2007</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>
<b>TOTAL Subventions externes</b>	<b>405 409 €</b>	<b>902 417 €</b>	<b>492 741 €</b>	<b>21 146 €</b>	<b>47 430 €</b>	<b>464.266 €</b>
<b>TOTAL Subventions externes + FCTVA</b>	<b>1 094 316 €</b>	<b>1 444 362 €</b>	<b>703 891 €</b>	<b>489 428 €</b>	<b>554 202 €</b>	<b>788.430 €</b>
	<b>2005</b>	<b>2006</b>	<b>2007</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>
<b>Rapport investissements / ressources externes</b>	<b>22,12%</b>	<b>27,11%</b>	<b>21,76%</b>	<b>1,32%</b>	<b>1,52%</b>	<b>14,78 %</b>
<b>Rapport investissements / ressources externes et FCTVA</b>	<b>59,70%</b>	<b>43,39%</b>	<b>31,09%</b>	<b>30,67%</b>	<b>17,70%</b>	<b>25,10 %</b>
	<b>2005</b>	<b>2006</b>	<b>2007</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>
Produits des cessions d'actif	114 024 €	5 727 €	171 145 €	- €	458 954 €	- €
Emprunts réels	- €	300 000,00 €	- €	- €	750 000,00 €	1.430.000 €
<b>TOTAL cessions et emprunts</b>	<b>114 024 €</b>	<b>305 727 €</b>	<b>171 145 €</b>	<b>- €</b>	<b>1 208 954 €</b>	<b>1.430.000 €</b>
	<b>2005</b>	<b>2006</b>	<b>2007</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>
<b>TOTAL RECETTES HORS AUTOFINANCEMENT</b>	<b>1 208 340,00</b>	<b>1 750 089,00</b>	<b>875 036,00</b>	<b>489 428,00</b>	<b>1 763 156,00</b>	<b>2.218.430 €</b>
	<b>2005</b>	<b>2006</b>	<b>2007</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>
<b>AUTOFINANCEMENT THEORIQUE</b>	<b>624 781,00</b>	<b>1 578 821,00</b>	<b>1 388 964,00</b>	<b>1 106 572,00</b>	<b>1 367 509,00</b>	<b>922.877 €</b>

## FICHE N°10 :

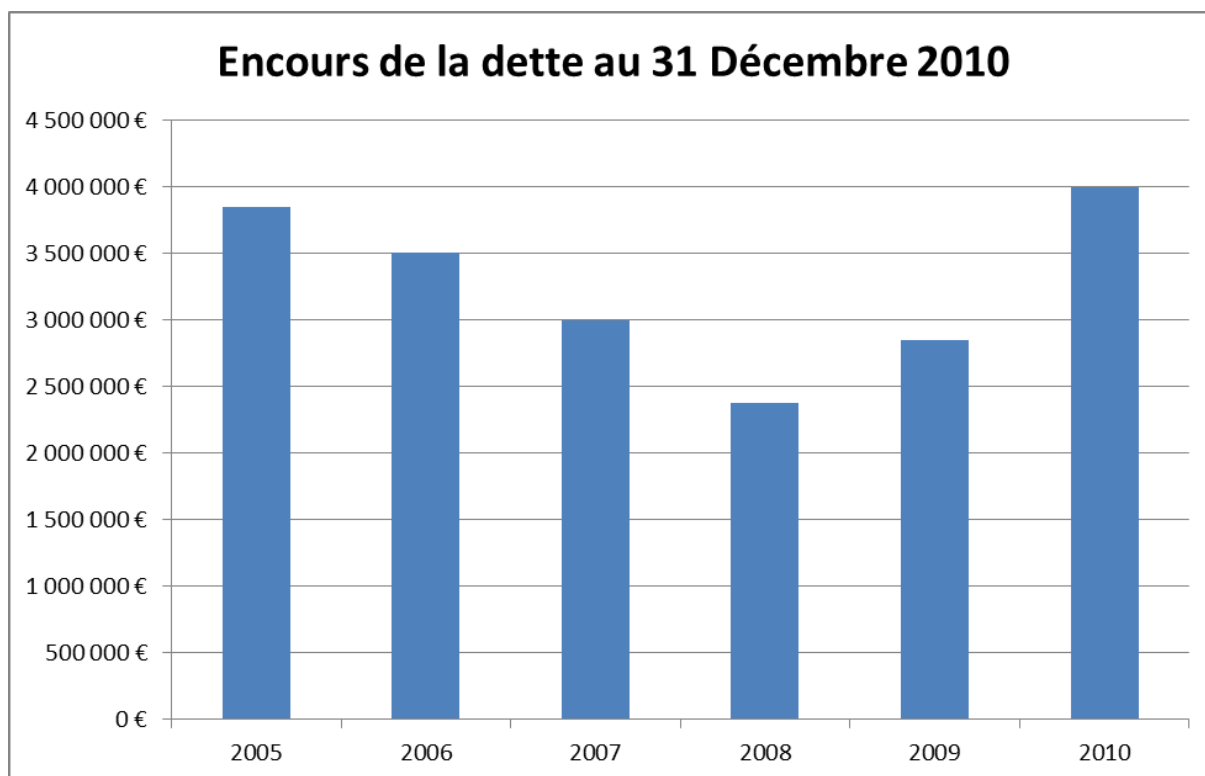
### LA DETTE

La commune a fait appel à l'emprunt à hauteur de 1.430.000 € en 2010. Cet emprunt générera une annuité supplémentaire de 131.262,66 € en 2011 :

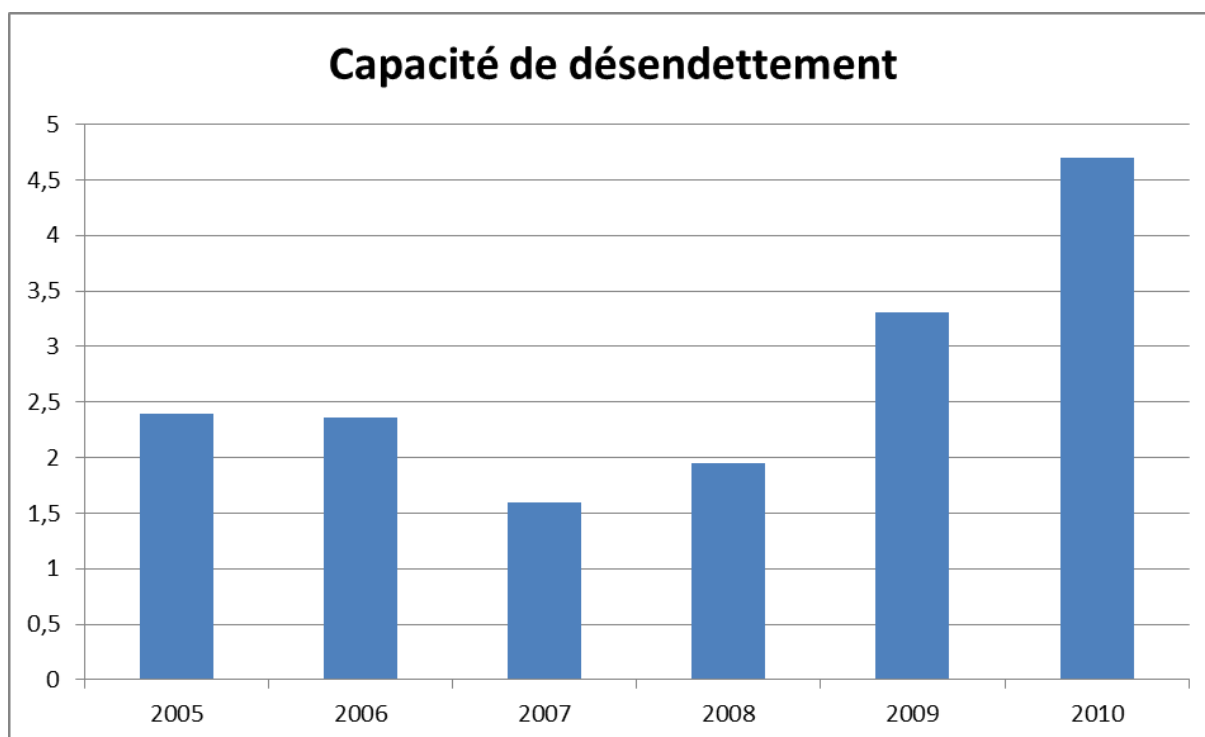
- capital : 272.310 € (2010) → 359.100 € en 2011
- intérêts : 108.365 € (2010) → 152.836 € en 2011

L'encours de la dette au 31 Décembre 2010 s'établit comme suit :

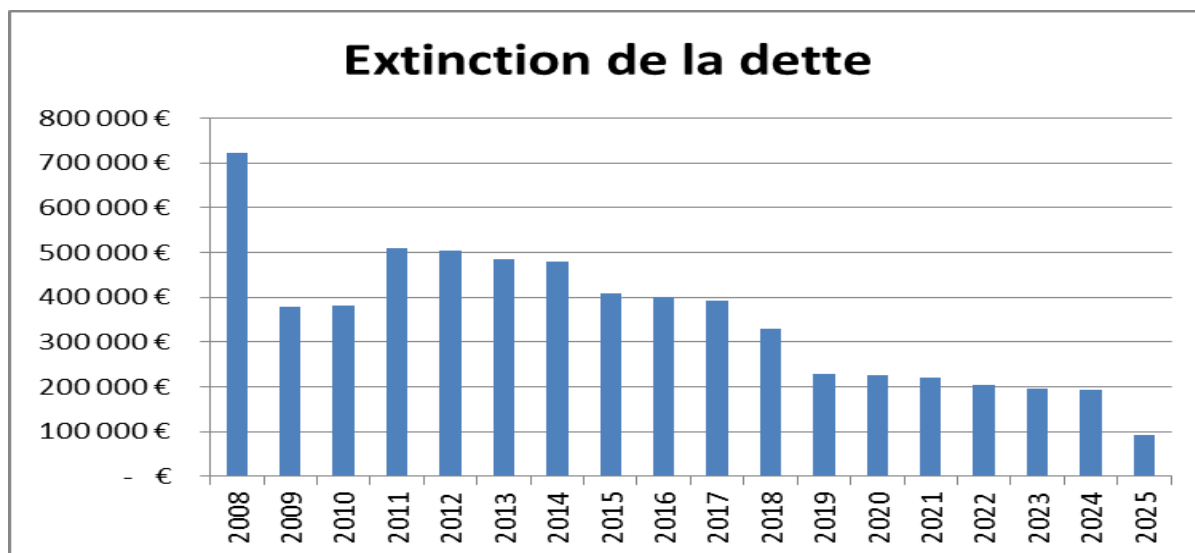
	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Encours de la dette au 31/12	3 846 169 €	3 504 412 €	2 996 000 €	2 375 000 €	2 849 641 €	3.998.227 €
Encours par habitant	875 €	797 €	681 €	540 €	647 €	907 €



La capacité de désendettement s'est dégradée en raison de la baisse de l'autofinancement.



Extinction de la dette :



Le poids de la dette en capital s'était réduit de manière significative à compter de l'exercice 2009 en raison de l'extinction d'un certain nombre de prêts contractés au début des années 90.

La tendance s'est cependant inversée suite à la contraction fin 2009 d'un emprunt de 750.000 € et de 1.430.000 € au cours de l'exercice 2010 au Budget Principal.

Toutefois, le remboursement de cette dette devra se faire au moyen de ressources propres à ces budgets.

	<b>Encours au 31/12/2010</b>
Budget principal	3.998.227 €
Budget chaufferie	283.226 €
Budget lotissement de la forêt	192.857 €
<b>Encours consolidé</b>	<b>4.474.310 €</b>

### **Ligne de Trésorerie :**

Une ligne de trésorerie de 1.500.000 € avait été contractée fin Juin 2010, et a été mobilisée à hauteur de 1.050.000 € au 31 Décembre 2010. L'intégralité du capital ainsi mobilisé devra être remboursée pour le 30 Juin prochain.

## **FICHE N°11 :**

### **LES BUDGETS ANNEXES**

Ils sont actuellement au nombre de cinq.

- **Le budget annexe chaufferie au bois et réseau de chaleur.**

L'exécution 2010 de ce budget est excédentaire pour la première fois (+ 2.124,95 €), en raison notamment du réajustement des tarifs opérés fin 2009, malgré l'impact des frais de réparation du convoyeur de combustible bois, des frais d'expertise et d'huissier.

A titre de comparaison, l'exercice 2009 s'était soldé par un déficit de **40.375 €**.

- **Le budget annexe lotissement les Prés.**

L'excédent dégagé sur l'opération (99.367,85 €) a été intégralement reversé en 2010 au Budget Principal. Les opérations administratives de clôture de budget annexe sont en cours.

- **Le budget annexe lotissement Gries.**

Ce budget sera une nouvelle fois présenté en déficit au moment de l'adoption du Compte Administratif, sachant qu'aucune aucune recette n'a été mobilisée pour financer le déficit de 263.490 € (acquisitions de terrains déjà effectuées).

- **Le budget annexe lotissement de la Forêt.**

Les travaux de viabilisation sont achevés et les premières ventes sont intervenues durant l'exercice. Le budget présente un excédent de 190.383 €.

- **Le budget annexe Camping du Heidenkopf.**

Cette seconde saison d'exploitation a été bien meilleure en termes de recettes de fonctionnement (excédent de 22.811 €) en grande partie due à la participation du Budget Principal (30.000 €).

Au niveau des investissements, ont été réalisés des travaux de mise aux normes électriques, l'acquisition de matériel de jeu et l'étude de développement, pour un montant de 28.591,87 €.

Globalement, ce budget présente un résultat de -4.367,26 €.

<p><b>FICHE N° 12</b></p>
---------------------------

<p><b>CONCLUSION</b></p>
--------------------------

La situation financière de la commune **s'est globalement maintenue** au courant de l'exercice 2010 malgré une nouvelle baisse significative de recettes issues du Casino (- 253 960 € en volume), associée à une faible régression des autres recettes et à un niveau de dépenses contenu.

Par ailleurs, les sources de financement externes se sont également significativement réduites et les participations futures des autres collectivités territoriales seront également affectées.

**Les ratios de structure demeurent cependant conformes aux moyennes et le poids de la dette reste raisonnable, même si la Ville de Niederbronn-les-Bains se rapproche doucement du niveau d'endettement semblable à celui de 1995 (1200€ par habitants).**

L'enjeu principal concerne l'évolution de la section de fonctionnement tant en recettes qu'en dépenses, en sachant qu'une augmentation du poste de dépenses est à prévoir du fait de l'intégration d'un nouveau service, compensé partiellement par les recettes issues de ce service. C'est pourquoi une augmentation des impôts permettrait de trouver de nouvelles recettes pérennes pour la Collectivité.

A partir de ce constat, le Débat d'Orientation Budgétaire 2011 sera l'occasion de présenter les projets d'investissements prioritaires proposés et d'envisager un ajustement des dépenses et recettes de fonctionnement.

**Le conseil Municipal prend acte de la présentation de la situation financière de la commune.**

### **5. Débat d'orientation budgétaire 2011.**

M. le Maire présente :

Le débat d'Orientation Budgétaire (DOB) est obligatoire dans les communes de plus de 3500 habitants et doit se tenir dans les deux mois précédent l'adoption du budget primitif (Art L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Ce débat a pour objet de présenter les orientations proposées par l'exécutif préalablement au travail de présentation budgétaire.

Sur la base du constat d'exécution du budget de l'année précédente, le Conseil Municipal est notamment appelé à rendre un avis sur les propositions formulées en matière d'ajustement des taux d'imposition, de prévision en matière de recettes maîtrisables par la Collectivité et de dégager des priorités d'investissement en fonction des capacités financières de la Collectivité.

Ce débat est également l'occasion supplémentaire d'être informé de la situation financière de la commune et donne la possibilité aux élus de se prononcer sur la stratégie de la Collectivité.

### ***Bilan sommaire d'exécution du budget 2010***

L'arrêté provisoire des comptes au 31/12/2010 fait ressortir les résultats provisoires suivants :

2010	FONCTIONNEMENT			INVESTISSEMENT			RESULTATS
	Dépenses	Recettes	Solde	Dépenses	Recettes	Solde	
BUDGET							
Principal	6.072.554,34 €	6.729.050,02 €	656.495,68 €	3.418.844,74 €	3.656.389,06 €	237.544,32 €	894.040,00 €
Chaufferie	249.615,15 €	240.588,45 €	- 9.026,70 €	28.018,83 €	39.170,48 €	11.151,65 €	2.124,95 €
Camping	54.620,37 €	77.432,05 €	22.811,68 €	28.591,87 €	1.412,93 €	- 27.178,94 €	- 4.367,26 €
Forêt	1.254.838,23 €	1.254.838,23 €	0 €	944.436,54 €	1.134.820,43 €	190.383,89 €	190.383,89 €
Gries	263.534,95 €	263.581,04 €	46,09 €	527.069,90 €	263.534,95 €	- 263.534,95 €	- 263.488,86 €
Prés	99.367,85 €	99.367,85 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
<b>TOTAL</b>	<b>7.994.530,89 €</b>	<b>8.664.857,64 €</b>	<b>670.326,75 €</b>	<b>5.046.329,73 €</b>	<b>5.194.695,70 €</b>	<b>148.365,97 €</b>	<b>818.692,72 €</b>

Soit un résultat provisoire consolidé de :

**818.692,72 €**

dont 894.040,00 € au titre du Budget Principal.

L'examen détaillé des résultats d'exécution de l'exercice 2010 fera l'objet d'un débat lors de la présentation des comptes administratifs au moment de la séance budgétaire.

## **Le contexte général et les orientations en matière de fonctionnement**

Le Débat d'Orientation Budgétaire s'inscrit dans un contexte politico-économique particulier en 2011, compte tenu des conséquences encore présentes de la crise mondiale et d'une politique dite de rigueur au niveau national.

Le Conseil Municipal est également amené à tenir compte d'un certain nombre d'indicateurs macro-économiques qui vont conditionner l'évolution de certaines dépenses et recettes. Par ailleurs, la loi de Finances pour 2011 a fixé un certain nombre de taux d'évolution de recettes locales.

### ✓ **Les éléments de contexte externe en matière de recettes :**

- L'évolution du PIB est estimée par le Ministère du Budget à +2% pour 2011 par rapport à +0.75% en 2010.
- L'inflation est estimée à +1.5%. Cette augmentation va générer une augmentation mécanique des dépenses de fonctionnement courantes.

- La DGF ne progresse plus. Son montant, au niveau national, est de 41 307 701 000€, par rapport 41.093.000.000 € en 2010 soit une hausse limitée à 0,52 %. Mais surtout, le mode de répartition de cette dotation change et devrait être défavorable à la Ville de Niederbronn-les-Bains. La dotation forfaitaire, perçue par toutes les communes, devrait diminuer, à l'exception de celles dont la population croît très vite. En outre, le prélèvement sur le complément de garantie de la dotation forfaitaire aura lieu en fonction du potentiel fiscal des communes (supérieur à 75% du potentiel fiscal moyen).
- La fusion de la Dotation Globale d'Équipement (DGE) de la Dotation de développement rural (DDR) instaure de nouvelles clés de répartition dont les conditions d'éligibilité seront connues au courant du 1<sup>er</sup> trimestre 2011 et pourraient être défavorables à la Ville de Niederbronn-les-Bains. Pour mémoire, le montant de la DGE versée en 2010 était de 10.639,70 € (Éclairage public Rue des Noyers / Rue des Cerisiers). Cette dotation était variable chaque année en fonction des demandes d'attributions (travaux d'éclairage public, opérations de sécurisation...).
- Le taux de révision des bases de la fiscalité locale pourrait être fixé à 2 %, soit une recette supplémentaire estimée à bases équivalentes à 24.600 €.
- Au niveau du reversement communautaire, la suppression de la taxe professionnelle suppose la mise en place d'un nouveau pacte financier dont les conditions ne seront connues qu'à la fin du 1<sup>er</sup> trimestre.

✓ **Les éléments de contexte internes en matière de recettes :**

❖ **La recette issue du prélèvement sur les produits des jeux**

L'évolution de la recette issue du produit de jeux demeure plus que jamais préoccupante. Un produit global de 1 425 000€ a pu être recouvré en 2010. Il est proposé de fixer l'objectif budgétaire de 2011 à 1 500 000€, en tenant compte des avenants passés.

❖ **Les impôts locaux :**

Concernant l'évolution des impôts locaux, il est difficile d'en estimer l'évolution, les bases n'étant notifiées qu'au courant du mois de février. M. le Maire rappelle l'historique de l'évolution des taux et des bases de la Commune depuis 2002, et en particulier au statu quo décidé l'an dernier. Il propose une augmentation de +5% sur la TH, TF, TFNB et indique qu'avec cette augmentation la ville de Niederbronn présentera des taux comparables à des communes de même importance.

Le levier fiscal n'ayant pas été utilisé depuis 2002 et compte tenu de la situation financière de la commune, l'option d'une augmentation de 5%, devrait générer une augmentation des recettes estimée à 87.700 € (effet bases 2% + 5% sur les taux).

M. le Maire précise qu'il s'agit d'une proposition et que les taux définitifs seront votés une fois les éléments budgétaires connus, en particulier la part départementale de la TH reversée à la commune tel que prévue dans la loi de finances.

❖ **Les dotations de l'Etat**

La DGF évoluera dans les conditions évoquées ci-dessus : en baisse.

### ❖ **Les produits du domaine**

Le produit le plus important est issu de l'exploitation de la piscine. Les recettes totales se sont élevées à 479.145,25 € à comparer aux 479.922,43 € perçues en 2009, malgré les mauvaises conditions climatiques des mois d'août et de décembre.

La prévision de 2011 restera prudente compte tenu de l'incertitude liée à la saison estivale et sera fixée à 450.000 €.

Concernant l'exploitation forestière, la commission compétente a examiné les projets EPC et TER pour l'exercice 2011 avec une prévision excédentaire 59.670 €.

L'an prochain les recettes du Relais culturels seront intégrées à ce poste.

### ❖ **Les autres recettes**

Le montant des loyers 2010 s'est élevé à 302.874 €, soit une évolution de 3,82 % par rapport à 2009. Quelques appartements sont en cours de réhabilitation et pourront à nouveau être remis en location prochainement. On peut ainsi espérer une hausse complémentaire des recettes sur ce poste en 2011, en dehors de la variation de l'indice des loyers prévues (+ 1,45% annoncé).

A noter également la progression régulière de la taxe de séjour avec 41.796,38 € encaissés en 2010 (+ 2,4 % par rapport à 2009).

Au niveau de la gestion du patrimoine communal, des actions de promotion et de vente de terrains communaux seront programmées : Heidenkopf, site de l'ancien foyer Rue de la Concorde.

### ✓ **Les éléments de contexte locaux en matière de dépenses**

La masse salariale nette (déduction faite des recouvrements sur salaires) a représenté 46,84 % des dépenses réelles de fonctionnement en 2010, contre 44,58 % en 2009.

Les charges de personnel ont ainsi représenté 2.794.657 € en 2010 contre 2.789.810 € en 2009, auxquelles il y a lieu de déduire 71.000 € de recouvrement sur salaires en 2010 et 49.420 € en 2009.

L'évolution de ce poste sera liée au GVT (Glissement Vieillesse Technicité) et à l'augmentation de la valeur du point de rémunération (non connue à ce jour). A noter un décret devrait paraître courant février pour une revalorisation de l'indice de référence des catégories dont la rémunération est inférieure au SMIC.

Aucun poste supplémentaire n'est prévu, hormis nécessité de service (remplacement congés maladie ou maternité ou charges nouvelles type station C.N.I).

Deux départs en retraites, sous réserve de validation des services sont prévus en 2011.

Il conviendra d'examiner la situation des emplois concernés et de valider ou non l'opportunité de pourvoir au remplacement.

**ORIENTATIONS 2011 :**

Au niveau de la masse salariale, la marge de manœuvre du Conseil Municipal demeure étroite et concerne essentiellement le renouvellement des postes d'agents faisant valoir leurs droits à la retraite et les contractuels.

**Le deuxième poste de dépenses concerne les charges à caractère général.**

Leur évolution de 2009 à 2010 s'est élevée à + 12,02 % en passant de 1.708.911 € à 1.942.405 €.

La variation a essentiellement portée sur la consommation d'eau, les fournitures d'équipement et d'entretien, les charges relatives aux locations, les frais d'entretien du patrimoine, y compris les véhicules, les frais d'assurances (chantier Moulin 9), et la prise en compte de dépenses pour la saison culturelle (cachets spectacles + Rêves de Mômes).

**ORIENTATIONS 2011 :**

L'objectif de 2011 consiste à stabiliser ce poste au niveau de 2010 et ce malgré l'augmentation des besoins du fait des travaux au Moulin 9.

**Les subventions de fonctionnement aux associations** représentent un volume financier de près de 510.000 €, en baisse de 29,2 % par rapport à 2009. Cette diminution est essentiellement due à la reprise en régie du Relais Culturel Moulin 9.

**ORIENTATIONS 2011 :**

La municipalité propose de maintenir le statu quo sur ce poste de dépense.

**Les participations aux organismes extérieurs** représenteront une dépense globale de 360.550 € décomposée comme suit à titre prévisionnel :

- SDIS : 155.000 €
- SIVU du Wintersberg : 140.000 €
- SDEA-eaux pluviales : 52.750 € (réduction de 70.000 € HT à 50.000 € HT)
- SYCOPARC : 7600€
- Syndicat Zinsel : 5200€

En complément des remarques exprimées en Commission sur le dessableur, M.SCHNEIDER indique qu'il existe un risque particulier le long de la RD 1062 et s'interroge si un planning de travaux est prévu sur ce secteur.

M. le Maire s'engage à en faire part à M.UHLMAN, représentant communal au sein du Syndicat de la Zinsel.

Sur ce point, M. le Maire rappelle les difficultés d'entreprendre des travaux d'entretien des fossés et des cours d'eau du fait d'une application très stricte de la loi sur l'eau.

**ORIENTATIONS 2011 :**

La réduction de la participation du Budget Principal au titre des eaux pluviales a déjà été évoquée par le passé, et entrerait en vigueur à compter de 2011, en passant de 70.000 € H.T. à 50.000 € H.T.

**Les intérêts de la dette** seront à nouveau en progression en 2011 (152.836 € contre 108.364 € en 2010), suite à la passation de nouveaux emprunts en 2010 pour un montant global de 1.430.000€.

**Au niveau du capital**, la dépense 2011 s'élèvera à 359.100 € contre 272.308 € en 2010.

**La variation globale sur les postes liés à la dette portera sur 131.260 €.**

## **Les orientations du programme d'investissement**

**Le contexte général**

Le Débat d'Orientation Budgétaire a également pour objet de définir les priorités de la commune en matière d'investissements. Sur la période 2000-2005, les dépenses moyennes d'investissement s'élevaient à 6 627 922,21 € tandis que sur la période 2005-2009, elles s'établissaient à 3 401 374,77 €.

La diminution des dépenses d'investissement entre ces 2 périodes est directement liée à la tendance continue de diminution des recettes des casinos à compter de 2005. La conjoncture n'annonce pas une amélioration de l'activité des casinos pour l'année 2011. C'est pourquoi il est proposé à la municipalité de miser ses dépenses d'investissement sur une logique de prudence et de programmation raisonnée au niveau de l'investissement.

En fonction de ces considérations, la municipalité propose de retenir les priorités décrites ci-dessous.

Il convient de rappeler en préliminaire qu'un montant de : 1.700.000 € **de dépenses d'investissement** engagées mais non mandatées au 31/12/2010 est reporté sur l'exercice 2011.

Les reports font également apparaître 1.000.000 € de **recettes d'investissement** ; certaines non recouvrées au 31/12/2010, dont notamment des subventions relatives au Projet de Ville, et à la restructuration du Moulin 9.

De manière générale, le niveau prévisionnel de dépenses d'investissement tient compte de la capacité de la commune à en autofinancer une part significative par l'épargne dégagée en fonctionnement, le reversement FCTVA ou l'obtention de subventions extérieures. Sur ce sujet, il convient de noter que le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement a chuté de 80% entre 2000 et 2009, passant de 2 000 000€ à 300 000€. Cette évolution négative est directement en lien avec la diminution progressive mais continue des recettes du casino (-52% sur la même période).

Compte tenu de ces éléments, les principes proposés pour les orientations d'investissement seront de :

- ✓ **Achever la restructuration et la modernisation du Moulin 9,**
- ✓ **Poursuivre un effort d'investissement de remise à niveau** des voiries communales et de l'éclairage public
- ✓ **Poursuivre la modernisation des services** et consacré les moyens nécessaire à un entretien régulier du patrimoine communal,
- ✓ **Engager un programme de renouvellement et de sécurisation** des équipements sportifs
- ✓ **Poursuivre le programme pluriannuel d'investissement en matière de développement durable** dans différents domaines
- ✓ **Engager une politique d'équipement du camping du Heidenkopf**
- ✓ **Poursuivre une politique foncière dynamique** pour préparer l'avenir, mais également valoriser et tirer profit de l'existant,
- ✓ **Finaliser les études préalables à l'ouverture à l'urbanisation** de nouveaux secteurs

### ***Achever la restructuration et la modernisation du Moulin 9***

Le chantier a démarré en novembre 2009 pour une réception initiale fin juillet 2010. A la vue des innombrables retards, ce chantier devrait être livré fin du 1<sup>er</sup> trimestre 2011. Cette opération a représenté 30,81 % de l'effort d'investissement en 2010, mais de nombreux avenants se sont rajoutés et sont encore à prévoir pour une partie d'entre eux. C'est pourquoi il est proposé de prévoir une enveloppe complémentaire prévisionnelle de 75.000 € pour 2011. Cette prévision pourra sera encore affinée au moment du vote du budget.

### ***Poursuivre un effort d'investissement de remise à niveau des voiries communales et de l'éclairage public***

Pour 2011, les études et les travaux suivants sont proposés :

- \_ Réalisation d'un diagnostic sur l'accessibilité de la voirie aux personnes à mobilité réduite (10.000€)
- \_ Engagement d'un aménagement de l'entrée du Cimetière pour les exercices 2011-2012 (200.000€ pour 2011)
- \_ Renouvellement du marché à bon de commande de gros entretien de voirie (65.000€ pour 2011)
- \_ Poursuite du programme d'aménagement de renouvellement de l'éclairage public dans les quartiers du Montrouge (Rue des pêcheurs et Rond Point de la Rue des Ecoles pour 120.000€)

### ***Poursuivre la modernisation des services et consacrer les moyens nécessaires à un entretien régulier du patrimoine communal***

- \_ Renouvellement de logiciel Comptabilité, Population et Gestion du cimetière (35.000€)
- \_ Remplacement du serveur informatique de la mairie (5.000€)
- \_ Remplacement matériel salle informatique du groupe scolaire (10.000€)
- \_ Poursuite programme de rénovation (sols et peintures) soit 20.000€
- \_ Remplacement du chéneau de la toiture du Bâtiment de la Mairie (27.000€)
- \_ Remplacement de la toiture de la Maison de l'Archéologie (150.000€)
- \_ Planification du remplacement progressif du parc automobile des services techniques : il est proposé de remplacer un dispositif de salage en 2011 (20.000€)

***Engager un programme de renouvellement et de sécurisation des équipements sportifs***

- Renouvellement des bordures du Golf sur piste (50.000€)
- Entretien du terrain de foot synthétique (10.000€)
- Engager des travaux de sécurisation au niveau des équipements sportifs (20.000€) afin de limiter les actes de dégradations et d'incivilité.
- Permettre aux Aqualies de proposer un projet innovant pour la période estivale (10.000€)

L'étude de faisabilité en vue de la construction d'un espace bien-être est toujours en cours.

***Poursuivre le programme pluriannuel d'investissement en matière de développement durable dans différents domaines***

Les commissions réunies sont appelées à se prononcer sur les travaux prioritaires à programmer dans ce domaine.

L'option proposée consisterait à fixer une enveloppe annuelle de travaux affectée à ce type d'investissement. Une somme de 120.000€ semble justifiée.

Les projets suivants sont proposés à l'attention des commissions réunies :

- Travaux d'isolation du bâtiment de la Mairie et de la Maison de l'Archéologie
- Climatisation du dernier étage et du local informatique de la Mairie
- Diagnostic global du système de chauffage à la Maison de l'Archéologie

En outre, il convient de préciser que la commission compétente propose également des actions en matière de développement durable n'engendrant pas nécessairement des dépenses directes d'investissement.

***Poursuivre une politique foncière dynamique pour préparer l'avenir, mais également valoriser et tirer profit de l'existant***

Le patrimoine bâti communal non affecté demeure important et une valorisation de certains éléments serait à envisager. Les cessions de l'immeuble GLASS et de la maison GERBER sont envisagées, avec une recette potentielle de 150 à 180 000 €.

Monsieur le Maire propose de relancer la Communauté de Communes du pays de Niederbronn pour un logement d'urgence dans la partie supérieure de la Maison Juive.

Enfin, il est prévu de valoriser le site de l'ancien foyer Rue de la Concorde en relançant le bailleur social, initialement intéressé.

***Finaliser les études préalables à l'ouverture à l'urbanisation de nouveaux secteurs***

Les études préalables à l'urbanisation du secteur GRIES sont toujours en cours. La deuxième réunion publique s'est tenue le 13 octobre 2010 et le Conseil Municipal est appelé à dresser le bilan de la concertation. Le périmètre de la future ZAC devrait être arrêté lors du Conseil Municipal de février 2011.

Parallèlement, l'étude relative à l'interconnexion des réseaux et d'alimentation en eau de ce secteur se poursuit et des études complémentaires sont prévues pour 2011 (5000€).

Enfin, en ce qui concerne le PLU, des études complémentaires liées à la présence de zones Natura 2000 et à la proximité avec la RD 1062 sont également à prévoir (20.000€).

<b>Les budgets annexes</b>
----------------------------

### **Lotissements Les Prés, du Gries et de la Forêt.**

Pour le **lotissement Les Prés**, l'excédent dégagé sur l'opération (99.367,85 €) a été intégralement reversé en 2010 au Budget Principal, et le budget annexe est en court de clôture. Pour le **lotissement Gries**, le mandat d'étude préfinancé se poursuivra en 2011. Le montant des engagements pris au 31/12/2010 s'élève aux alentours de 120 000 € HT.

Le **lotissement de la Forêt** est en cours. Les travaux de viabilisation sont achevés et les premières ventes de terrains se sont conclues pour un montant de 381.250 € H.T.

### **La chaufferie au bois**

Cette année d'exploitation a été marquée par de grosses difficultés en raison de la rupture du système de convoyage du combustible bois. Après l'intervention du fabricant allemand, l'exploitation au bois a pu reprendre après quelques semaines.

Compte tenu de la prise en charge d'une partie des frais de réparation des installations, le bilan d'exploitation reste légèrement excédentaire avec 2.125,95 €.

Une enveloppe prévisionnelle pour des travaux d'optimisation serait à prévoir. Le montant est en cours de définition avec l'exploitant COFELY.

### **Le camping du Heidenkopf**

Il est proposé de donner suite au programme d'équipement du camping par l'achat de roulottes et de chalets. Un investissement est également à prévoir pour la réalisation d'une aire de jeux (pour un montant de 20.000€).

### **Le Conseil Municipal est appelé à débattre de ces orientations.**

Dans le cadre de ce débat, M.BURT rejoint la position de M. le Maire sur la particularité de l'année 2011. Cet exercice est marqué par un contexte financier difficile avec une baisse historique des recettes des jeux, baisse de dotations d'Etat et d'incertitudes sur le mode de compensation de la Taxe Professionnelle. Néanmoins, les élus du groupe « l'@venir ensemble » proposent l'arrêt du projet urbain au bénéfice de travaux dans les quartiers périphériques, le maintien des emplois municipaux et la garantie du soutien actuel aux associations. En termes de projets, ils proposent de rajouter une étude sur les sentiers urbains.

M.BURT s'accorde également à dire la nécessité d'être particulièrement attentif à la situation financière lors des travaux de commissions. Néanmoins, et même s'il rejoint M. le Maire sur le constat et les moyens d'y faire face, le point d'achoppement reste l'augmentation des taxes locales. A la vue des éléments financiers, M.BURT indique que le groupe « l'@venir ensemble » n'est pas opposé à une augmentation raisonnable des taux, mais souligne la nécessité de prendre en compte les difficultés rencontrées par les citoyens dans un contexte économique difficile. C'est pourquoi il annonce l'abstention des élus du groupe d'opposition sur les orientations budgétaires et sur le taux lors du vote du budget.

Sur ces différents points, M. le Maire souligne que ce n'est pas de gaieté de cœur qu'il propose une augmentation dans un contexte aussi difficile. Il rappelle à M.BURT que cette

augmentation avait été différée depuis 2009 pour cause de crise économique et que l'idée d'augmenter de 2 % par an pendant 3 ans avait été abandonnée. Néanmoins, elle est nécessaire pour que la Ville de Niederbronn-les-Bains puisse continuer à proposer des services de qualité à ses habitants.

En ce qui concerne le maintien des emplois municipaux, il n'est pas possible, ni souhaité par ailleurs, de ne pas garder le personnel en place. Néanmoins, dans le cadre de départs à la retraite, il sera nécessaire de s'interroger sur un certain nombre de postes, peu ou pas proposés par d'autres Collectivités car dits de « confort ». A titre d'exemples, la Ville de Niederbronn-les-Bains propose une aide au fonctionnement à d'autres organismes péri-communaux (type écoles) comme une aide à la bibliothèque du groupe scolaire.

Enfin, en ce qui concerne le Projet de Ville, M. le Maire rappelle que dès le départ, la municipalité avait opté pour une maîtrise d'oeuvre par tranches afin de pouvoir tirer le bilan après chaque réalisation. Ainsi, il a toujours été prévu la possibilité de marquer une pause, si nécessaire, pour dégager des marges de manœuvres financières, ce qui a d'ailleurs été voté lors du Conseil municipal du 13 décembre 2010.

## DELIBERATION

### Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé de M. le Maire par référence à la note du 19 janvier 2011,

Vu l'avis circonstancié des Commissions réunies du 26 janvier 2011

Après en avoir délibéré,

#### **Décide à l'unanimité :**

**(moins 4 abstentions (Mme BRENDEL-KOEHLER – M. BURT – M. VANOVERBEKE  
et M. BLAISE))**

de faire sienne les orientations budgétaires présentées ci-dessus.

### **6. Moulin 9 - Avenants aux marchés de travaux.**

#### **6/1. Avenants aux marchés de travaux**

M. le Maire expose :

Au fil du déroulement du chantier, les adaptations nécessaires et imprévus rencontrés génèrent de nouveaux avenants décrits ci-dessous :

Lots	Entreprise	Montant du marché H.T.	Avenant H.T.	Observations	% d'évolution
Parquet	SINGER	43.878,07 €	+ 4.049,85 €	Modification de la finition du parquet (finition huilée au lieu de brute)	+ 9,23 %
Menuiserie extérieure	GREMMEL	159.802,10 €	+ 440,00 €	Transformation châssis fixe en porte fenêtre pour accès terrasse des bureaux	+ 2,03 %
			+ 2.800,00 €	Verrière du Hall - Remplacement de vitrages cassés	
Peinture	PEINTURE PLUS	59.249,50 €	1.000,00 €	Mise en peinture plafond salle Lesczynska	+ 1,69 %
Electricité	WACKERMANN	175.535,11 €	+ 2.734,80 €	Remplacement des appliques existantes par des appliques performantes et économiques	+ 1,56 %
Sanitaire	TR2A	104.409,27 €	- 1.403,17 €	Adaptations diverses – suppression de positions pour canalisations enterrées	- 1,34 %
Equipements de cuisine	CUISINE PRO	21.355,00 €	+ 6.930,00 €	Aménagement du bar – Mobilier + équipements	+ 32,45 %
Serrurerie scénique	CAIRE S.A.S.	145.015,12 €	+5.240,00 €	Modifications électriques en Régie – Modifications grill technique	+ 3,61 %
<b>TOTAL AVENANTS H.T.</b>			<b>+ 21.791,48 €</b>		
<b>TOTAL AVENANTS T.T.C.</b>			<b>+ 26.062,61 €</b>		

M.BURT s'interroge sur les suites de l'avancement du chantier et la rémunération de l'architecte en cas de refus de vote de ces avenants. M. le Maire indique qu'une telle décision bloquerait l'avancement de ce chantier déjà si compliqué. Par contre, M. le Maire précise qu'il a demandé à renégocier la rémunération de l'architecte, comme proposé dans le point suivant.

### DELIBERATION

#### Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé de M. le Maire, par référence à la note de présentation du 21 Janvier 2011,

Vu l'avis favorable des Commissions Réunies du 25 Janvier 2011,

Après en avoir délibéré,

#### décide à l'unanimité :

d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer les avenants aux marchés de travaux de restructuration du Moulin 9 dans les conditions décrites ci-dessus, pour un montant global de 21.791,48 € H.T., soit 26.062,61 € T.T.C.

## **6.2. Avenant 2 au Contrat de Maîtrise d'œuvre du chantier de restructuration et de modernisation du Moulin 9**

Monsieur le Maire rappelle l'historique du projet et de l'évolution des frais d'honoraires du maître d'œuvre de 13.77 % à 12.6 %, lors de l'adoption de l'APD en 2006. Néanmoins, la durée excessive des travaux de restructuration et de modernisation du Moulin 9 porte matériellement et moralement préjudice à la Ville de Niederbronn-les-Bains en termes de personnel et de programmation. En janvier 2011, le montant des travaux s'élève à plus de 2.400.000 €. Cette augmentation s'explique, certes par la complexité du chantier, mais aussi par les difficultés de mises en œuvre qui en découlent. C'est pourquoi, il est proposé au Conseil Municipal, après une réunion avec le maître d'œuvre, de délibérer sur le point suivant :

➤ **Renégociation des conditions de rémunération du cocontractant :**

Le nouveau montant des honoraires est plafonné à 300.000€ HT.

<b>DELIBERATION</b>
---------------------

### **Le Conseil Municipal,**

Vu l'exposé du Maire par rapport à la note de présentation du 21 janvier 2011

Vu l'avis favorable des Commissions réunies du 25 janvier 2011,

Après en avoir délibéré,

### **décide à l'unanimité :**

- a) d'adopter les termes de l'avenant 2 du marché de maîtrise d'œuvre pour la restructuration et l'extension de la Maison des Arts et des Congrès ;
- b) d'autoriser Monsieur Le Maire à signer cet avenant.

## **7. Programme forestier 2011 : présentation de l'état prévisionnel de coupe et de travaux d'entretien et de renouvellement.**

Avant de laisser la parole à M.BONNEVILLE, M. le Maire indique que le vote de ce soir concerne l'EPC/TER et non l'aménagement forestier, qui définit les orientations pour les 20 prochaines années.

L'Adjoint au Maire, M. BONNEVILLE expose :

### **I) Bilan 2010 de l'Office National des Forêts**

Les agents de l'O.N.F. ont présenté, lors de la Commission Forêt, le bilan forestier de l'exercice écoulé tel que présenté ci-dessous ;

EPC / TER	Prévisions	Réalisations	Bilan
Volume en m <sup>3</sup>	5.444	5.224	- 220
Recettes brutes H.T	186.500 €	203.000 €	16.500 €
Frais + honoraires ONF H.T	124.830 €	99.764 €	- 25.066 €
Recettes nettes H.T (A)	+ 61.670 €	+ 103.236 €	+ 41.566 €
Travaux d'entretien H.T. (B) avec honoraires	88.466 €	60.000 €	
Bilan EPC/TER H.T. (A-B)	- 26.796 €	43.236 €	

Ce bilan n'inclut pas la part des loyers de la chasse relatifs à la forêt (29.700 € sur 40.450 € de recettes annuelles).

### **Bilan comptable de l'exercice 2010 - Ville**

Du point de vue comptable, le service forêt (produit de la chasse concernant uniquement la forêt soumise comprise) présente pour l'exercice un excédent d'exploitation comme suit :

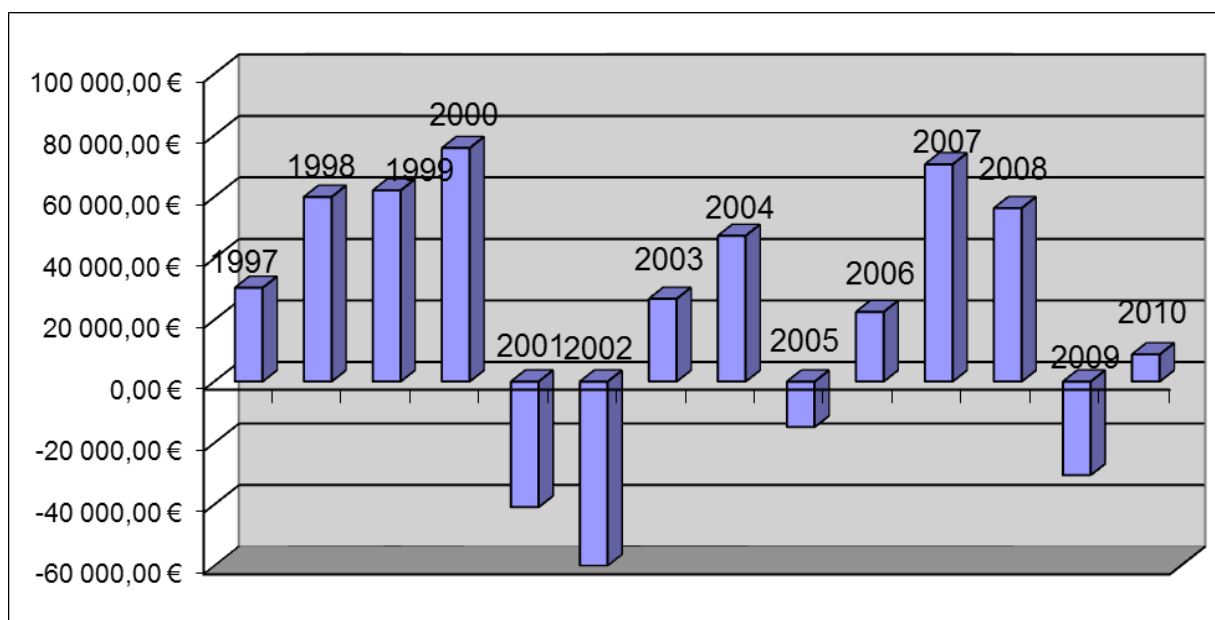
	Prévisions 2010	Réalisations 2010	Taux de réalisation
Dépenses	213.850,00 €	224.335,20 €	104,90 %
Recettes (*)	227.250,00 €	233.132,52 €	102,59 %
Résultat (*)		+ 8.797,32 €	
Résultat (totalité de la chasse)		19.547,32 €	

(\*) part chasse plaine déduite (10.750 €).

Le Conseil Municipal avait décidé de réviser les redevances concernant le pylône France Télécom situé au Wintersberg, et notamment les antennes installées ultérieurement à hauteur de 2.500,00 € chacune. Le bénéfice de la révision ne sera cependant constaté qu'à partir de l'exercice 2011, soit 10.000 € en plus des 4.500,00 € déjà demandés à France Télécom dans le cadre de la convention actuelle.

Compte tenu du résultat de l'exercice 2010, le bilan forestier sur les quatorze derniers exercices reste excédentaire malgré des déficits conséquents constatés sur les exercices 2001 - 2002 - 2005 et 2009, avec une moyenne annuelle sur la période proche de 22.500,00 €.

**Evolution du résultat 1997 - 2010**



## II) E.P.C. et Programme T.E.R. 2011

Les projets EPC et TER 2011 ont été présentés en détail par les services de l'O.N.F.

Pour 2011, le programme EPC prévoit un volume d'exploitation de 5.178 m<sup>3</sup> (770 m<sup>3</sup> de bois non façonnés et 4.408 m<sup>3</sup> de bois façonnés) et de 759 m<sup>3</sup> issus des ventes de coupes sur pied.

Les estimations financières en recettes et dépenses sont reprises dans le tableau ci-dessous.

EXPLOITATION DES COUPES DE BOIS (EPC)	Montants H.T.
- Valeur brute pour un volume de bois de 5.178 m <sup>3</sup>	224.030,00 €
- Valeur brute des bois non façonnés (coupes en vente sur pied pour un volume de 759 m <sup>3</sup> )	7.960,00 €
<b>RECETTES BRUTES DES COUPES DE BOIS (A)</b>	<b>231.990,00 €</b>
- Frais d'exploitation des bois – Abattage et façonnage	71.200,00 €
- Frais d'exploitation des bois – Débardage	41.510,00 €
- Honoraires ONF - Maîtrise d'œuvre des travaux	15.160,00 €
- Honoraires ONF - Assistance gestion main d'œuvre	3.560,00 €
<b>TOTAL FRAIS D'EXPLOITATION EPC (B)</b>	<b>131.430,00 €</b>
<b>RECETTES NETTES BOIS (A-B)</b>	<b>+ 100.560,00 €</b>

PROGRAMME DE TRAVAUX (TER)	Montants H.T.
- Travaux non subventionnables	
Travaux en régie – Salaires	44.430,00 €
Travaux en régie - Fournitures	2.880,00 €
Travaux à l'entreprise	9.800,00 €

- Travaux subventionnables (en régie)	3.240,00 €
- Honoraires ONF - Maîtrise d'œuvre des travaux	7.850,00 €
- Honoraires ONF - Assistance gestion main d'œuvre	2.390,00 €
<b>TOTAL DEPENSES TRAVAUX TER ( C )</b>	<b>70.590,00 €</b>
<b>TOTAL RECETTES ( D )</b>	<b>0,00 €</b>

<b>AUTRES RECETTES</b>	
- Baux de chasse concernant uniquement les parcelles forestières	29.700,00 €
<b>TOTAL AUTRES RECETTES ( E )</b>	<b>29.700,00€</b>

<b>AUTRES CHARGES</b>	
<b>TOTAL AUTRES CHARGES ( F )</b>	<b>- €</b>

<b>RESULTAT PREVISIONNEL (A+D+E) - (B+C+F)</b>	<b>+ 59.670,00 €</b>
--	----------------------

Le détail du programme TER a été communiqué aux Conseillers Municipaux et représente à titre prévisionnel environ 2.100 heures pour les ouvriers du SIVU du Massif du Wintersberg.

M. BLAISE fait référence aux propos de M.GRANDADAM, Président de l'association de communes forestières, pour avertir le Conseil Municipal des difficultés à travailler avec l'ONF. Pour illustrer ses propos, M.BLAISE reprend les différences de productivité entre les pins de Niederbronn-les-Bains et les chiffres présentés par l'ONF. Il déplore également le manque de justesse des données de l'ONF. A titre d'exemple, il rappelle que ces chiffres sont issus de moyennes sur l'ensemble du massif vosgien et non de carottage issu des forêts de Niederbronn-les-Bains moins productives.

En termes de coupes, il reproche à l'ONF de ne pas faire coïncider leurs actes avec la volonté de la commune de réduire la part du pin. Ainsi, il souligne le fait que les bûcherons ont coupé 8 fois plus de feuillus que de résineux pour les exercices 2009 et 2010.

En ce qui concerne le pin, M.BLAISE rappelle la fragilité de cette essence à la neige (1981) ou aux incendies (1976). En outre, il insiste sur le fait que le pin a la caractéristique d'appauvrir les sols, d'accentuer les problèmes liés au gibier et à l'imperméabilité des sols. Enfin, il souligne que le SYCOPARC, en ne distinguant pas les pins de Hanau et de Haguenau, ne prend pas assez de précautions dans la limitation de la prolifération du pin. En ce qui concerne l'aménagement forestier, M.BLAISE déplore l'absence de débat sur la qualité et l'acidité des sources, conséquence directe de la politique passiste de l'ONF contre la prolifération des pins.

Afin de préserver l'avenir des forêts de Niederbronn-les-Bains, M.BLAISE demande à ce qu'on inverse le programme des coupes et que l'aménagement forestier soit centré sur une production de qualité. Avant de continuer l'actuel aménagement, M.BLAISE demande le bilan par essence de l'ancien aménagement.

Enfin, M.BLAISE met en garde : sans changement de cap, la prolifération du pin aura des conséquences dramatiques pour la Ville de Niederbronn-les-Bains. Pour appuyer ses dires,

M.BLAISE présente les volumes et les différences de coupes par essence depuis 1985 sur les parcelles de montagne. Il insiste sur l'intérêt de favoriser du douglas, et en particulier le douglas vert, plus adapté que le bleu aux forêts de Niederbronn-les-Bains.

M.BONNEVILLE et M le Maire rappellent les points abordés avec M. GENOT lors d'une réunion en mairie, et en particulier la volonté municipale de protéger les sources et de limiter la propagation du pin. M. le Maire souligne la position favorable du SYCOPARC sur ces points. Pour le prochain aménagement, M. le Maire s'est engagé à inscrire la protection des sources comme préambule à tout aménagement forestier et rejoint M. BLAISE sur les constats présentés.

Par rapport au douglas, M. le Maire rappelle que la Ville de Niederbronn-les-Bains est en attente d'un devis pour l'élagage des douglas à 10 mètres (contre 5.50 m proposé par l'ONF).

M.BLAISE indique que cet investissement coûtera moins cher et sera plus efficace en termes de rentabilité que d'investir dans la protection contre le gibier.

## DELIBERATION

### Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé de l'Adjoint au Maire M. BONNEVILLE,

Vu les projets EPC et TER établis et présentés par l'ONF pour l'exercice 2011,

Vu l'avis favorable de la Commission Finances et Forêt du 25 Janvier 2011,

Après en avoir délibéré,

**décide à l'unanimité :**  
**moins 2 abstentions (M. BURT et M. BLAISE)**

- a) d'adopter l'état prévisionnel des coupes 2011 à un montant prévisionnel de dépenses de 131.430,00 € H.T. et de 231.990,00 € H.T. de recettes, soit une recette nette prévisionnelle de 100.560,00 €,
- b) d'adopter le programme de travaux et d'entretien 2011 à un montant prévisionnel de 70.590,00 € HT (honoraires compris).

## **II) Divers**

Le montant des travaux pourra être légèrement modifié suite à une demande de devis complémentaire de la commission Forêt pour un élagage à 10 m des douglas.

### **8. Lotissement du GRIES : bilan de la concertation**

Monsieur le Maire expose :

Cette délibération a pour objet de tirer le bilan global de la concertation, et en particulier de la 2<sup>ème</sup> consultation du public du 1<sup>er</sup> octobre au 30 novembre 2010 pour l'aménagement du secteur GRIES.

La Ville de Niederbronn les Bains projette d'urbaniser un secteur de 14 ha dans le secteur Gries. La procédure d'urbanisme envisagée pour mener à bien ce projet est une Zone d'Aménagement Concerté (Z.A.C.). Cette délibération reprend les modalités d'information, les observations recensées lors de la concertation et les propositions de réponses y afférant.

#### Les modalités d'information :

Une première concertation du public a été réalisée du 20 avril au 31 mai 2009. Au titre du bilan de la concertation, les observations émises par le public ont conduit le conseil municipal à considérer qu'il était opportun de réétudier l'emprise et la desserte du projet. Un nouveau scénario d'aménagement a été étudié.

Une deuxième concertation du public a été réalisée du 1<sup>er</sup> octobre au 30 novembre 2010, dans les mêmes formes que la première, à savoir :

- un document de présentation distribué dans tous les foyers
- une présentation du projet par des panneaux d'exposition dans le hall de l'Hôtel de Ville, avec mise à disposition d'un registre pour les observations du public
- une réunion publique de présentation du projet le 13 octobre 2010 au Foyer Saint-Martin.

#### Observations émises

1. Quatre observations concernant les voies d'accès au secteur Gries ont été émises et :
  1. contestent la localisation de la nouvelle voie d'accès au secteur Gries à partir de la route de Jaerthal, ainsi que le statut de voie principale donné à ce nouvel accès
  2. privilégient l'entrée par la rue de la Carrière, ou encore par le prolongement de la rue d'Eymoutiers dit chemin de Janus
  3. demandent que soient maintenus des bosquets d'arbustes (faisant offices de brise-vent, d'abris pour la faune) et une trame verte par rapport aux habitations existantes, pour préserver la vue et la tranquillité, la sécurité et la santé
2. Une observation concernant le programme de logement et :
  1. souhaite que le programme de logement intègre également des logements adaptés à la population des seniors
3. Ces observations s'interrogent également sur des considérations urbanistiques générales
  1. soulève la question de l'opportunité de l'urbanisation du secteur Gries, alors que le lotissement de la Forêt n'est que très partiellement commercialisé, alors que l'évolution démographique est stagnante et que le contexte économique est défavorable
  2. relève l'alourdissement du trafic et des nuisances engendrées
  3. soulève le manque d'eau potable
  4. remet en cause le projet sur la base de l'éloignement des axes routiers et plus particulièrement de l'éloignement des dessertes de transport en commun (gare SNCF)
  5. conteste le choix du secteur Gries, dont la réalisation serait dictée uniquement par le fait qu'une politique d'acquisition foncière a été engagée depuis longtemps
  6. juge incohérent l'accord donné à l'époque pour l'implantation d'un verger-école et l'obligation faite aujourd'hui aux propriétaires de se séparer de leurs

vergers.

4. Une observation relative aux terres agricoles à été émise et
  1. observe que le périmètre du nouveau projet a évolué aux dépends des terres agricoles, exploitées, alors que le premier projet avait l'audace d'intégrer les terres actuellement non entretenues, voire à l'abandon
  2. relève que la nouvelle voirie constitue l'accès principal à la zone, mais qu'elle devra être prolongée jusqu'à la rue de la Vallée pour éviter aux futurs résidents de transiter par le centre-ville pour se rendre dans la zone du Montrouge. Il suggère que les tranches de réalisation soient envisagées et organisées de façon à préserver le plus longtemps possible les terres agricoles.

## **Réponses aux observations**

### Observation n° 1

Une voie supplémentaire d'accès au secteur Gries est prévue par rapport aux scénarii présentés lors de la 1<sup>ère</sup> concertation, ce qui lui confère naturellement une fonction de voie d'accès principale depuis la rue de Jaegerthal. L'objectif est de ne pas aggraver le trafic sur la rue des Perdreaux et de la rue d'Eymoutiers et de répondre à la problématique de trafic et d'accès posée lors de la 1<sup>ère</sup> concertation.

1. Accès par la rue de la Carrière : outre la pente importante, le débouché de la rue de la Carrière est contraint par les habitations existantes de part et d'autre de la rue et ne permet pas de réaménager le carrefour en toute sécurité. La rue de la Carrière ne peut pas être une alternative au nouvel accès prévu depuis la route de Jaegerthal.
2. Accès par le chemin de Janus : la réalisation de cet accès revient à créer une voie nouvelle à travers un espace à vocation agricole, qui ne serait donc pas urbanisable, et dont la conséquence serait d'alourdir les coûts de viabilisation du secteur aménagé. Sauf à étendre le périmètre à urbaniser en conséquence, ce qui serait inconsideré.

La configuration du carrefour de la nouvelle voie d'accès et la route de Jaegerthal sera élaborée pour écarter la nouvelle voie d'accès de la dernière habitation, ce qui permettra de préserver la sécurité des lieux et en partie la tranquillité et la vue.

### Observation n° 2

Le projet d'urbanisation est élaboré avec le souci d'offrir une diversité de logements adaptés aux différentes catégories de population pour répondre à la notion de parcours résidentiel. Le projet ne mentionne pas spécifiquement les habitations pour les seniors, mais offre toutes possibilités de réaliser des logements adaptés aux besoins des personnes âgées. Par ailleurs les règles d'accessibilité aux espaces publics pour les personnes à mobilité réduite seront respectées.

### Observation n° 3

La Ville dispose d'un projet de développement qui est traduit dans ses documents d'urbanisme. Le projet prépare et définit les modalités plus précises de réalisation de cette urbanisation. L'aménagement du secteur Gries sera ensuite réalisé par tranches et nécessairement en fonction des réalités économiques.

Toute urbanisation nécessite des voiries et génère un trafic. Les modifications des accès au secteur Gries ont justement été faites pour améliorer la sécurité et réduire les nuisances.

La condition préalable à l'urbanisation de l'ensemble du secteur est de disposer d'une ressource en eau potable suffisante. Les études et les démarches ont déjà été engagées en

ce sens. L'aménagement d'une première tranche du secteur Gries pourrait néanmoins être envisagée sur la base des ressources en eaux actuellement disponibles.

Des zones d'extension sont prévues au POS ; l'opportunité de les réaliser et l'ordre dans lequel réaliser ces extensions relève de l'autorité municipale ; néanmoins elles concourent toutes à la réalisation du projet de développement de la Ville, projet défini dans les documents d'urbanisme.

Il s'agit de la mise en œuvre d'un objectif du POS, qui sera repris par le PLU. L'urbanisation du secteur Gries nécessite de procéder aux acquisitions foncières et non l'inverse.

Le verger-école existe ; il est intégré dans le projet et fait partie de la trame verte. Les aspects paysagers ont été pris en compte dans les études réalisées (lignes forces paysagères reconstituées par les alignements d'arbres, préservation de la partie sommitale la plus boisée et exclue du périmètre). En outre, des zones de jardins seront inscrites dans le PLU pour garantir la qualité environnementale du site.

#### Observation n° 4

Le nouveau périmètre du projet s'explique à la fois par la volonté de la Ville d'améliorer la sécurité et l'accessibilité du secteur depuis la route de Jaegerthal, et par la volonté de donner suite aux demandes des riverains de maintenir des espaces verts à proximité.

Le découpage en tranches et l'ordre de réalisation des tranches n'est pas arrêté ; la suggestion de préserver le plus longtemps possible les terres agricoles sera intégrée à la réflexion en sachant néanmoins que l'accès principal à la zone depuis la route de Jaegerthal répond à des considérations de sécurité de circulation (en évitant de reporter le trafic sur les autres voies). Il est à noter que dans le cadre de l'élaboration du PLU, un certain nombre de zone INA et IINA retrouveront leur vocation agricole.

### **Bilan de la concertation**

Les observations émises ne sont pas de nature à compromettre le projet d'urbanisation.

## **DELIBERATION**

### **Le Conseil Municipal,**

Vu l'exposé de M. le Maire par référence à la note de présentation du 24 janvier 2011,

Vu l'avis favorable des Commissions réunies du 25 janvier 2011,

Après en avoir débattu,

### **décide à l'unanimité :**

a) d'approuver le bilan de la concertation de la 2ème consultation du public du 1er octobre au 30 novembre 2010 pour l'aménagement du secteur GRIES

b) de préciser que cette délibération portant sur le bilan de la concertation de la 2<sup>ème</sup> consultation du public du 1<sup>er</sup> octobre au 30 octobre 2010 pour l'aménagement du GRIES sera tenue à la disposition du public

c) de poursuivre les études en vue de la création de la ZAC.

### **9. Accueil de jeunes sous Services Civiques auprès des services municipaux et location d'un local : convention avec I.C.E**

Monsieur le Maire expose :

La commune accueille depuis plusieurs années deux jeunes sous statut du Service Volontaire Européen (SVE).

Ces jeunes, issus de l'Union Européenne, effectuent un service d'une année au sein d'établissements publics ou d'intérêt général dans le domaine culturel ou social par exemple.

Au niveau de la France, l'Association Initiative Chrétienne pour l'Europe (ICE) coordonne cet accueil pour plus de 60 jeunes par an.

Cette association est hébergée depuis octobre 2008 au Bureau Central.

Pour l'avenir, il est proposé de reconduire l'accueil de 2 jeunes affectés principalement aux Services Techniques, à la Maison de l'Archéologie, mais aussi auprès des établissements scolaires. La contrepartie est une cotisation de 120 € par mois et par jeune soit 2880 € pour l'année. Il est à noter que la participation de la commune est moindre du fait d'une participation plus importante de l'Etat dans ce type de dispositif.

Il est également proposé de reconduire la location à l'association ICE à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2011 du logement situé au 9, place du Bureau Central.

Ce logement permet d'accueillir les services administratifs de l'association, ainsi qu'un jeune volontaire intervenant pour l'association ICE-RF.

Compte tenu des moyens limités de l'association et en contrepartie d'un service de surveillance générale du bâtiment, il est proposé de participer à la hauteur de 110 € par mois aux frais de location du logement (hors charges). Cette participation est réduite de 40 € par rapport aux années antérieures afin de prendre en considération la participation accrue de l'Etat dans ce dispositif.

## **DELIBERATION**

### **Le Conseil Municipal,**

Vu l'exposé de M. le Maire par référence à la note de présentation du 21 janvier 2011,

Vu l'avis favorable des Commissions Réunies du 25 janvier 2011,

Après en avoir délibéré,

**décide à l'unanimité :**

a) d'autoriser M. le Maire à signer avec l'association Initiative Chrétienne pour l'Europe une convention permettant l'accueil auprès des Services Techniques, de la Maison de l'Archéologie et des établissements scolaires de 2 jeunes sous statut SVE ;

b) de payer à ladite association une cotisation de 2.280 € en vue de cet accueil, en deux parts égales de 1.140€ en octobre 2011 et avril 2012

c) de verser à ICE une subvention de 1320 € en deux parts égales de 660€ en octobre 2011 et avril 2012 correspondant à une aide à la prise en charge du loyer d'un logement au Bureau Central.

### **10. Autorisation de désherbage du fond bibliothécaire :**

L'Adjointe au Maire, Mme WENDLING expose :

Il est proposé de définir une politique de régulation des collections propres à la Bibliothèque municipale et les critères et les modalités d'élimination des documents comme suit :

-Mauvais état physique (lorsque la réparation s'avère impossible ou trop onéreuse) ou contenu manifestement obsolète : Ces ouvrages seront détruits et valorisés comme papier à recycler,

-Nombre d'exemplaires trop important par rapport aux besoins : ces ouvrages seront proposés à des institutions ou, à défaut détruits et, valorisés comme papier à recycler,

Cette délibération a pour but de préciser les formalités administratives relatives au désherbage du fond bibliothécaire. Dans tous les cas, l'élimination d'ouvrages sera constatée par un procès-verbal mentionnant le nombre d'ouvrages éliminés et leur destination, auquel sera annexé un état des documents éliminés comportant les mentions d'auteur, de titre et de numéro d'inventaire, cet état pouvant se présenter sous forme d'une liste.

Enfin, il est proposé de charger M. Vincent WAMBST, Responsable de la bibliothèque municipale, de procéder à la mise en oeuvre de la politique de régulation des collections telle que définie ci-dessus et de signer les procès-verbaux d'élimination.

## **DELIBERATION**

### **Le Conseil Municipal,**

Vu l'exposé de Mme WENDLING par référence à la note de présentation du 21 janvier 2011,

Vu l'avis favorable des Commissions réunions du 25 janvier 2011,

Après en avoir délibéré,

### **décide à l'unanimité :**

a) d'autoriser Monsieur le Maire à réaliser le désherbage des ouvrages (selon liste diffusée) du fait des conditions suivantes :

- Mauvais état physique (lorsque la réparation s'avère impossible ou trop onéreuse) ou contenu manifestement obsolète : les ouvrages éliminés seront détruits et valorisés comme papier à recycler,

- Nombre d'exemplaires trop important par rapport aux besoins : les ouvrages éliminés pour cette raison seront proposés à des institutions ou détruits et valorisés comme papier à recycler,

Dans les conditions suivantes : l'élimination d'ouvrages sera constatée par un procès-verbal mentionnant le nombre d'ouvrages éliminés et leur destination, auquel sera annexé un état des documents éliminés comportant les mentions d'auteur, de titre et de numéro d'inventaire. Cet état pouvant se présenter sous forme d'une liste,

b) de charger Monsieur Vincent WAMBST, Responsable de la Bibliothèque municipale de Niederbronn-Les-Bains de procéder à la mise en oeuvre de la politique de régulation des collections telle que définie ci-dessus, et de signer les procès-verbaux d'élimination.

c) de charger Monsieur Christian ISENMANN, Directeur des Services Techniques de la Ville de Niederbronn-Les-Bains, de procéder à la valorisation de ces ouvrages comme papier à recycler.

#### **12/1. Reconduction de concessions d'occupation en forêt communale.**

M. le Maire expose :

- **A. Régie intercommunale d'Electricité**

Il est proposé de renouveler la concession d'occupation de terrain par la Régie Intercommunale d'Electricité concernant le poste de transformation desservant la Ferme Mellon et les propriétés attenantes.

L'emprise concédée d'une surface de 30m<sup>2</sup> est située en forêt communale, parcelle forestière N°14 – section 60 – parcelle cadastrale N°3.

La présente concession, déjà renouvelée en 2002, arrivera à son terme le 31 Mai prochain.

La redevance d'occupation actuelle s'établit à 68,78 €, révisée annuellement sur la base de l'indice du coût de la construction.

- **B. Comité Départemental de la Fédération Française de Montagne Escalade**

La Ville avait concédé le site d'escalade du Heidenkopf (parcelle forestière N°19) au Comité Départemental à la Fédération Française de Montagne Escalade 67 en 1997, pour une durée de 9 ans.

La concession est échue depuis le 31 Décembre 2005, et n'a pu être renouvelée depuis en raison de divergences concernant la prise en charge des frais de rédaction de l'ONF. Malgré l'absence de concession, le Comité Départemental a continué à honorer la redevance d'occupation annuelle.

Afin de clarifier la situation et d'établir les responsabilités des parties au vu de la forte fréquentation du site, il est proposé de renouveler la concession pour une durée de 9 ans au 1<sup>er</sup> Janvier 2011, moyennant une redevance annuelle révisable. La redevance annuelle actuelle s'établit à 18,35 €.

L'Office National des Forêts doit nous confirmer les bases de redevances actuellement en vigueur en forêt domaniale en vue d'un éventuel réajustement comme cela avait été décidé pour les redevances du pylône France Télécom du Wintersberg.

<b>DELIBERATION</b>
---------------------

**Le Conseil Municipal,**

Vu l'exposé de M. le Maire, par référence à la note de présentation du 18 janvier 2011,

Vu l'avis favorable des Commissions Réunies du 25 janvier 2011,

Après en avoir délibéré,

**décide à l'unanimité :**

a) de renouveler avec la Régie Intercommunale d'Electricité de Niederbronn/Reichshoffen, la concession d'occupation de terrain en forêt communale relative au poste de transformation, à compter du 1<sup>er</sup> Juin 2011, pour une durée de 9 ans, moyennant une redevance annuelle révisable de 70 €.

b) de renouveler avec le Comité Départemental de la Fédération Française de Montagne Escalade 67, la concession d'usage de terrain en vue de la pratique de l'escalade sur le site de l'ancienne carrière – parcelle forestière N°19 – à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2011 pour une durée de 9 ans, moyennant une redevance d'occupation annuelle révisable de 20 €.

c) d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer les susdites concessions.

**12.2 Subvention au Collège pour un voyage pédagogique à Berlin.**

M. le Maire expose :

La Ville est sollicitée par le Collège Françoise Dolto de Reichshoffen à l'occasion du séjour à Berlin du 06 au 10 Juin prochain, dans le cadre d'un échange franco-allemand avec la Ville de Kandel.

Un élève originaire de Niederbronn-les-Bains étant concerné, il est proposé d'accorder l'aide habituelle de 5,50 € par jour, soit 27,50 €.

<b>DELIBERATION</b>
---------------------

**Le Conseil Municipal,**

Vu l'exposé de M. le Maire par référence à la note de présentation du 21 Janvier 2011,

Vu l'avis favorable des commissions réunies du 25 janvier 2011,

Après en avoir délibéré,

**décide à l'unanimité :**

a) d'accorder à l'élève de Niederbronn-les-Bains fréquentant le Collège Françoise DOLTO de Reichshoffen une participation de 5,50 € par jour dans le cadre d'un séjour à Berlin du 06 au 10 Juin prochain ;

b) de verser la participation de 27,50 € à l'agent comptable du collège sur présentation du justificatif de présence de l'élève ;

**prend acte :**

c) que les crédits nécessaires seront prévus au budget primitif de l'exercice 2011.

**13. Divers et communications.**

**COMMUNICATIONS /**

M. le Maire donne communication des informations suivantes :

- Lettre de remerciement de M. Noël RAVASSARD, Président de la Fédération Française des Stations Vertes suite à la cérémonie de remise de la charte du 10 décembre 2010 ;
- Bilan 2010 de la Maison de l'Archéologie. Mme WENDLING informe que des animations seront proposées à la bibliothèque durant deux semaines complètes au mois de mars
- Tarif de la mise à disposition de la Castine à compter des prochains spectacles : 1.000 €.
- Changement des horaires de la Mairie et de la Station Passeport :
  - Fermeture de la mairie à compter du **1<sup>er</sup> Février 2011 à 17 heures les vendredis**

Pour la station passeport :

Généralisation des rendez-vous le lundi après-midi et le vendredi toute la journée

- Ouverture du lundi, de 14 h à 17 h 30 sur rendez-vous
- le mardi, de 9 h à 11 h 30
- le mercredi, de 9 h à 11 h 30 et de 14 h à 17 h 30
- et le vendredi, de 9 h à 11 h 30 et de 14 h à 16 h 30 sur rendez-vous
- Assemblée Générale du 28 Janvier 2011 du Comité d'Organisation Challenge France : pas de 4<sup>ème</sup> édition. Bilan de la 3<sup>ème</sup> édition satisfaisant avec 8000 € d'excédent. Le comité a décidé de ne pas dissoudre l'association pour l'organisation d'un futur triathlon avec l'association locale
- Obtention le 14 janvier 2011 de la 3ème Arobase du Label National « Ville Internet » 2011 : M. le Maire rend un hommage appuyé au travail réalisé par Mme Annelise WENDLING et Melle Catherine BEYER

**DATES**

DATE	HORAIRE	INTITULE	LIEU
Mardi, 1 <sup>er</sup> Février	16 h 00	Marché du Terroir	<b>Bureau Central</b>
Samedi, 5 Février	20 h 30	Concert de la Philharmonie de Strasbourg	<b>Eglise St. Martin</b>
Mercredi, 23 Février	18 h 00	Commissions Réunies	<b>Salle du CM</b>
Samedi, 26 Février	20 h 30	Spectacle « METRONOME »	<b>Castine</b>
Mercredi, 2 Mars	18 h 00	<b>Commissions Réunies</b>	<b>Salle CM</b>
Lundi, 7 Mars	20 h 00	<b>Conseil Municipal</b>	<b>Salle du CM</b>

<b>SEANCE A HUIS CLOS</b>
---------------------------

**14/1. Camping municipal du Heidenkopf : création des emplois saisonniers 2011 :**

Monsieur le Maire expose :

La saison d'exploitation du camping municipal démarre le 1er avril 2011.

Afin d'assurer le fonctionnement de cet équipement, il est proposé de créer :

- Un poste de gestionnaire contractuel à temps plein avec effet du 14 mars 2011 au 30 Novembre 2011 rémunéré à l'indice majoré 356, indice brut 389,
- Un poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe saisonnier pour 15/35èmes avec effet du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre 2011 rémunéré à l'indice brut 299, majoré 294,

En complément, il sera proposé à Monsieur WURTZ Jacky, lors de son retour de congés de longue maladie (avril 2011), un changement de ses missions pour les orienter vers de la maintenance technique au camping durant la saison estivale et vers les services techniques pour le reste de l'année.

<b>DELIBERATION</b>
---------------------

Vu l'exposé de M. le Maire par référence à la note de présentation du 18 janvier 2011,

Vu l'avis favorable des Commissions réunies du 25 janvier 2011,

Après en avoir délibéré,

**décide à l'unanimité :**

de créer les emplois budgétaires suivants affectés au budget annexe du camping du Heidenkopf :

- Un poste de gestionnaire contractuel à temps plein avec effet du 14 mars 2011 au 30 novembre 2011 rémunéré à l'indice majoré 356, indice brut 389,
- Un poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe saisonnier pour 15/35èmes avec effet du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre 2011 rémunéré à l'indice brut 299, majoré 294,

#### **14/2. Bilan 2010 d'attribution du régime indemnitaire et des avantages consentis au personnel communal.**

M. le Maire expose :

Le Conseil Municipal est appelé à prendre connaissance du bilan d'utilisation des enveloppes affectées au régime indemnitaire et du montant des différents avantages consentis au personnel communal.

Il s'agit soit de décisions prises dans le cadre de l'action sociale n'ayant pas le caractère de rémunération soit du versement du régime indemnitaire ou de l'octroi d'avantages particuliers.

Pour le régime indemnitaire, il est rappelé que le Conseil Municipal arrête la nature et l'enveloppe financière qui y est consacrée et que le Maire répartit en totalité ou en partie l'enveloppe en respectant des maxima individuels fixés par la réglementation.

Afin d'assurer la bonne information des élus dans ce domaine, le bilan des dépenses réalisées en 2010 s'établit comme suit :

#### **A. Au titre des dépenses d'action sociale de la commune en faveur de son personnel.**

- |  |                 |
|--|-----------------|
| • au titre de la participation de 25 % des cotisations à la complémentaire maladie (Mutuelle de l'Est) | <b>17.386 €</b> |
| • solde restant à la charge de la ville au titre des chèques déjeuner                                  | <b>43.911 €</b> |
| • versement au CNAS au titre de l'action sociale (subvention)  | <b>18.226 €</b> |
| • gratification au titre des médailles d'honneur départementales et communales                         | <b>2.640 €.</b> |

**Soit un sous total de 82.163 € représentant 3 % de la masse salariale brute.**

#### **B Au titre de l'attribution du régime indemnitaire.**

Au niveau du régime indemnitaire, les primes effectivement versées et prélevées sur l'enveloppe globale au courant de l'exercice 2010 représentent les montants suivants :

- |   |                 |
|---|-----------------|
| ○ Indemnité Administrative de Technicité (IAT)              | <b>91.228 €</b> |
| ○ Indemnité Forfaitaire pour Travaux Supplémentaires (IFTS) | <b>28.500 €</b> |
| ○ Indemnité pour Sujétion Spéciale                          | <b>5.058 €</b>  |

- Indemnité Spécifique de Service (ISS) **18.940 €**
- Prime de service et de rendement **3.468 €**

**Soit un sous total de 147.194 € représentant 5,3 % de la masse salariale brute.**

M. le Maire indique que la répartition individuelle des enveloppes de régime indemnitaire s'effectue sur la base de l'évaluation des personnels et le conduisent à attribuer environ 60 % de l'enveloppe maximum.

### **C. Au titre du complément de rémunération.**

**Le complément de rémunération** représentant un salaire brut indiciaire mensuel a représenté une enveloppe de **111.125 € en 2010, soit 4 % de la masse salariale brute.**

\*\*\*\*\*

Ainsi, la totalité des crédits consacrés à ces différents postes s'établit globalement à

**340.482 €**

soit 12,2 % de la masse salariale réalisée totale.

## **DELIBERATION**

### **Le Conseil Municipal,**

Vu l'exposé de M. le Maire par référence à la note de présentation du 21 Janvier 2011,

Vu ses délibérations successives prises en matière de complément de rémunération, régime indemnitaire et avantages sociaux,

Vu l'avis favorable des commissions réunies du 25 janvier 2011,

Après en avoir délibéré,

### **Prend acte :**

de la présentation du bilan 2010 des dépenses consacrées à l'action sociale de la commune en faveur du personnel, de l'attribution du régime indemnitaire et du complément de rémunération.

**14/3. Action sociale de la commune en faveur du personnel communal : mutuelle santé, subvention GAS/CNAS, attribution des chèques-restaurants, médailles d'honneur, cadeaux et gratifications.**

### **A. Subvention 2011 à la Mut'Est.**

M. le Maire expose :

La commune participe, conformément aux dispositions réglementaires, à hauteur de 25 % à la cotisation de chaque agent à la Mut'Est (complémentaire maladie).

Pour les agents en activité, cette participation est versée directement à la Mut'Est sous forme de charges patronales.

Pour le personnel retraité, cette participation représente un montant de 4.482 € par an qu'il conviendrait de verser par voie de subvention.

<b>DELIBERATION</b>
---------------------

**Le Conseil Municipal,**

Vu l'exposé de M. le Maire, par référence à la note de présentation du 21 janvier 2011,

Vu l'avis favorable des Commissions Réunies du 25 janvier 2011,

Après en avoir délibéré,

**décide à l'unanimité :**

d'attribuer une subvention de 4.482 € à la Mut'Est représentative de la participation communale 2011 à la prise en charge de 25 % des cotisations des adhérents retraités de la commune.

**14/3. B. Cotisation et subvention 2011 au Groupement d'Action Sociale du Bas-Rhin et au C.N.A.S. : médailles d'honneur départementale et communale, garantie obsèques.**

M. le Maire expose que le Conseil Municipal est amené à se prononcer sur les cotisations à verser au Groupement d'Action Sociale (G.A.S.) et indirectement au Comité National d'Aide Sociale (CNAS) en vue de l'octroi au personnel communal d'avantages ne présentant pas le caractère de complément de rémunération, lesquels ne sont donc pas concernés par l'obligation de budgétisation et peuvent donc être gérés par ces organismes à vocation sociale dans la limite des prestations d'actions sociales versées dans la Fonction Publique de l'Etat.

Ces cotisations sont constituées par :

NATURE	MONTANT INDIVIDUEL	MONTANT TOTAL
Adhésion annuelle au CNAS	191,51 €	14.746,27 €
Cotisation individuelle au CNAS	2,00 €	154,00 €
Cotisation garantie obsèques	35,28 €	2.716,56 €
Taxe de prévoyance sur garantie obsèques		217,33 €
CSG-RDS sur garantie obsèques		210.81 €
<b>TOTAL</b>		<b>18.044,97 €</b>

Il est précisé que les agents en activité prennent en charge leur cotisation individuelle de

12 €, les agents retraités celle de 124,48 € correspondant à l'adhésion au CNAS. La cotisation garantie obsèques fixée suivant l'âge et la situation de famille de chaque agent retraité est également à leur charge.

M. le Maire expose d'autre part que lors de la remise de médailles d'honneur départementales et communales aux agents ayant accompli 20, 30 ou 35 ans de service public, le CNAS et le GAS allouaient traditionnellement une gratification.

La loi du 16 décembre 1996 n'autorise plus les communes à verser des compléments de rémunération par l'intermédiaire d'une association telle que le GAS.

Toutefois, les gratifications versées lors de la remise de médailles ne sont pas à considérer comme un complément de rémunération, mais comme une aide sociale.

M. le Maire propose donc de maintenir cette gratification sur la base de 11,00 € par année d'ancienneté.

Ces fonds feront l'objet d'une subvention au GAS qui redistribuera l'aide aux bénéficiaires pour l'année 2011, à savoir :

#### **Argent pour 20 ans de service**

- Mme Anne-Marie PENA

#### **Vermeil pour 30 ans de service**

- M. Robert GROSS (déjà versé subvention 2010)
- M. Francis BEY
- M. Didier ANSELMANN

soit une enveloppe prévisionnelle de 880 €.

### **DELIBERATION**

#### **Le Conseil Municipal,**

Vu l'exposé de M. le Maire, par référence à la note de présentation du 21 janvier 2011,

Vu l'avis favorable des Commissions Réunies du 25 janvier 2011,

Après en avoir délibéré,

#### **décide à l'unanimité :**

- a) de verser au Groupement d'Action Sociale du Bas-Rhin (GAS) au titre des agents en activité, les cotisations relatives à l'adhésion au CNAS, au GAS et au titre de la garantie obsèques pour un montant global de 18.044,97 € au titre de l'exercice 2011 ;
- b) d'inscrire les crédits nécessaires au budget de l'exercice 2011 ;
- c) de verser au G.A.S. une subvention de 880 € représentative de la gratification versée aux agents communaux bénéficiaires en 2011 de la médaille d'honneur départementale et communale pour 20 ans et 30 ans de service ;

d) d'inscrire les crédits nécessaires au budget de l'exercice 2011, article 6574.

**Délibération publiée et transmise  
à la Sous-préfecture  
ce 4 Février 2011**

**Niederbronn-les-Bains, le 4 Février 2011**

**Le Député-Maire,**

**F. R E I S S**